

# opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

~~ET~~

~~CV~~

~~JB~~

~~KL~~

~~EK~~

~~DS~~

MC

LIBRARY

D A N S C E N U M E R O

- LETTRE DE MOSCOU (P. 1-5)

Les paradoxes de l'économie soviétique

II - Faire coexister bilatéralisme et multilatéralisme

par Albert Masnata

100 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16<sup>e</sup>

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 6-12)

Négociations avec la Grande-Bretagne; L'avenir de la politique agricole commune ; Coopération politique : la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Dix ; La politique des transports ; Enquête de conjoncture auprès des chefs d'entreprises ; Régime fiscal commun application aux fusions d'entreprises ; Association de Malte ; Les aides au charbon et la politique énergétique commune.

- EUROFLASH (P. 13-55)

Sommaire Analytique, P. 13

Index Alphabétique, P. 52

N° 590 - 8 Décembre 1970



## L E T T R E   D E   M O S C O U

## LES PARADOXES DE L'ECONOMIE SOVIETIQUE

## II - Faire coexister bilatéralisme et multilatéralisme

par Albert Masnata

Moscou - Plusieurs facteurs attirent de plus en plus l'attention sur le problème des relations économiques entre l'Ouest et l'Est européens, notamment la perspective d'une conférence sur la sécurité européenne, avec l'idée, souvent exprimée par les dirigeants soviétiques, de la doubler d'une concertation sur une coopération économique "paneuropéenne". Certes l'URSS n'est pas seule en cause ici, et la question intéresse aussi les autres pays du "Comecon". Son rôle est cependant prédominant, comme le montre le traité conclu avec la République Fédérale, dont les sous-entendus économiques ne peuvent être ignorés. Comme le montre aussi le récent voyage à Moscou du Président français, délibérément placé sous le signe d'une coopération économique accrue avec la France, seconde puissante industrielle de la Communauté Européenne.

Ce ne sont donc pas de simples préoccupations théoriques, mais la recherche pratique des voies et moyens d'améliorer les conditions des échanges Ouest-Est qui incitent à connaître avec toute la précision possible les positions soviétiques à cet égard. Les éléments essentiels du débat entre l'Est et l'Ouest sont les suivants : une barrière idéologique qui, pour s'être faite moins ostensible depuis quelques années, n'en demeure pas moins infranchissable; une différence de nature entre les systèmes socio-économiques en cause : à l'Est, une planification généralisée de l'économie et à l'Ouest le libre jeu du marché, ce qui interdit tout flux économique naturel entre les deux régions ainsi que tout contact direct entre agents économiques, fournisseurs et clients; des institutions ou pratiques ajoutant un obstacle supplémentaire aux échanges, avec d'un côté le monopole étatique du commerce extérieur, et de l'autre des restrictions soit stratégiques soit quantitatives, c'est-à-dire l'impossibilité de fait d'échapper au bilatéralisme; les difficultés dues, en matière de paiements et de transferts de capitaux, spécialement au moyen de crédits, à l'existence de monnaies non convertibles; enfin la présence d'institutions régionales qui sont la CEE, l'AELE et le Comecon.

Telles sont les caractéristiques principales du cadre à l'intérieur duquel doivent s'opérer les échanges Ouest-Est. Il saute aux yeux que ce cadre n'est guère favorable à la multiplication des relations commerciales d'une zone à l'autre. D'autant plus que ces relations elles-mêmes se sont encore compliquées à la suite de l'apparition récente d'un élément nouveau. Au commerce proprement dit, qui constituait l'essentiel du problème depuis la Deuxième Guerre Mondiale, vient maintenant s'ajouter l'assistance technique sous des formes diverses et qui s'exerce pour le principal dans le sens Ouest-Est. A ce transfert des techniques est évidemment lié, dans la plupart des cas, un transfert de capitaux - le mot "investissement" étant ici soigneusement banni du vocabulaire officiel - généralement concrétisé par l'ouverture de crédits.

Cela étant, les échanges se sont indubitablement développés depuis les années 1950. A cette époque, le commerce avec l'Europe occidentale représentait à peu près 2 % du commerce extérieur des pays de l'Est; il en représente maintenant environ 4 %. Toutefois, il n'est pas sans intérêt d'observer qu'il en représentait quelque 8 % avant la Deuxième Guerre mondiale. Pour les seuls pays du Cameroun, leur commerce extérieur s'effectue pour 70 % à l'intérieur du bloc de l'Est, pour 20 % environ avec les pays "capitalistes développés", dont ceux d'Europe occidentale pour la majorité, et pour 10 % avec les pays en développement.

Qu'en est-il pour l'URSS en particulier ? En 1968 et 1969, son commerce avec les pays "capitalistes développés" a représenté entre 21 et 22 % de son commerce extérieur total - étant entendu, comme on ne manque jamais de le souligner ici, que ces relations économiques et techniques marquent une constante tendance à l'augmentation. En valeur, ces échanges sont passés entre 1958 et 1969 de 1,2 à 4,3 milliards de roubles; avec l'Europe occidentale seule, ils se sont accrus de 1,1 à 3,5 milliards de roubles, hausse qui s'explique notamment par la conclusion de conventions bilatérales à long terme avec la France, l'Italie et la Belgique pour la CEE, l'Angleterre, la Finlande, la Suède et l'Autriche pour l'AELE, etc...

Une telle évolution a évidemment été largement favorisée par l'octroi par ces pays à l'URSS de crédits à terme pouvant aller jusqu'à 15 ans. Pour la période 1964-1969, la Banque du Commerce extérieur de l'URSS a conclu des arrangements de cette nature pour un montant de 1.164 millions de roubles, dont 463 millions avec la France, 379 avec l'Italie, 234 avec l'Angleterre et 88 avec l'Autriche. C'est grâce à ces crédits que l'URSS a pu acquérir des installations complètes, avec les procédés techniques afférents à leur fonctionnement, de production chimique, énergétique, textile, automobile, etc... A titre d'exemple, on peut citer les accords conclus avec la Fiat italienne ainsi qu'avec la République Fédérale et l'Autriche pour l'installation de conduites de gaz naturel. En présence de ces résultats substantiels, on se plaft ici à déclarer qu'il suffit de continuer dans la même voie et par les mêmes procédés bilatéraux.

C'est là, semble-t-il, simplifier excessivement les choses, car si l'on veut, conformément aux invitations réitérées des autorités soviétiques, jeter les bases d'une véritable coopération économique entre l'Ouest et l'Est à l'échelle européenne, il faut chercher des solutions nouvelles qui soient réellement "à l'avantage mutuel". Il faut donc, pour se montrer "réaliste" comme on dit à Moscou, examiner d'un peu plus près les solutions possibles à un certain nombre de problèmes qui conditionnent le resserrement souhaité des relations économiques.

Il convient de rappeler tout d'abord que le cas de l'URSS se distingue de celui de la plupart des autres membres du "Comecon", et à plus forte raison de celui de la Yougoslavie. Alors que pour ceux-ci les échanges extérieurs constituent depuis toujours une nécessité vitale, exactement comme pour les petits et moyens pays de l'Ouest, l'URSS n'exporte en moyenne que 5 % de sa production (contre jusqu'à 40 % dans d'autres pays socialistes, et il est donc bien clair que la volonté de développer les échanges s'inscrit dans un tout autre contexte. Il est vrai cependant que la situation évolue sous la poussée, entre autres, de facteurs qui ont déjà été analysés dans cette revue (cf. n° 488 p. 11-16) Mais cette évolution laisse intactes des positions de principe qui, tout en étant maintenues dans d'autres pays de l'Est, y ont tout de même été assouplies.

Il en est ainsi du "monopole du commerce extérieur" qui, dans sa forme rigoureuse, s'oppose aux contacts directs entre agents économiques. "Vous voilà, avec vos idées contraires au système que nous voulons maintenir", vous rétorque-t-on alors à Moscou. "Il n'est absolument pas nécessaire que nos entreprises de production ou de commerce traitent directement avec des fournisseurs ou clients étrangers. C'est la mission d'organismes spécialisés dont, par définition, la compétence ne peut être que plus grande. Du reste, ces organismes consultent maintenant davantage les entreprises". A cette raison de principe, s'en ajoutent d'autres d'ordre pratique : la force de négociation de ces organismes est supérieure à celle que pourraient avoir les entreprises isolées, qu'il s'agisse de la fixation de prix plus intéressants ou de l'obtention de crédits, ou même des conditions de règlement si la transaction est effectuée avec un pays à l'égard duquel la balance soviétique est déficitaire. D'autre part, quand il est question de l'acquisition de techniques et des know how qui les accompagnent, les discussions ne peuvent être conduites qu'au plus haut niveau puisque de telles acquisitions impliquent fréquemment désormais des arrangements aussi peu orthodoxes que la mise en place d'entreprises communes, voire, comme l'idée commence à s'en faire jour, l'octroi de concessions.

Par ailleurs, on reste tout aussi fermement attaché ici au principe du bilatéralisme. Une des raisons de cet attachement est sans doute l'horreur inspirée par les "blocs" et la conviction que le multilatéralisme n'est qu'un avatar de cette réalité repoussante. Mais on oublie que le Comecon et "la division internationale socialiste du travail" expriment sans le moindre fard une politique directement dérivée de l'"esprit de bloc" dont on taxe la CEE, quali-

fiée en outre d'instrument de discrimination vis-à-vis des pays socialistes du fait que son tarif extérieur commun met obstacle au développement de relations bilatérales. Quoiqu'il en soit, on persiste à refuser d'admettre que le multilatéralisme en matière de politique commerciale comme de paiements puisse apporter une solution d'ensemble aux difficultés que rencontrent les échanges.

Ce faisant, on se singularise d'ailleurs par rapport aux autres pays de l'Est pour ce qui est de la "coopération économique" avec l'Ouest. En effet, la plupart des autres membres du Comecon font, en matière de relations avec l'Ouest, des essais sur la voie du multilatéralisme par l'intermédiaire du GATT. Ils semblent également convaincus qu'un problème identique se pose dans le domaine des règlements monétaires et ils collaborent donc avec la BRI. Mais ils savent aussi que ces tentatives sont incapables d'apporter des solutions à long terme aux problèmes fondamentaux. Dès lors, ils ne montrent aucune hostilité à la recherche de voies nouvelles, poussés par la nécessité de développer leurs échanges avec l'Ouest.

Ainsi découvre-t-on un nouveau paradoxe dans la position soviétique. Alors que le Comecon, renforcé autant que faire se peut, passe pour l'expression d'un système socialiste international inébranlable au service duquel les pays membres doivent se placer avant tout, Moscou laisse ceux-ci affirmer des tendances dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne s'inscrivent pas précisément dans ce sens. Il est vrai que ces tendances trouvent un frein dans les obligations entraînées par le fonctionnement du Comecon lui-même, dont les membres semblent dès lors condamnés à agir en ordre dispersé vis-à-vis de l'Ouest.

Or, une solution d'ensemble dépassant le bilatéralisme tant pour les échanges que pour les questions financières et monétaires n'est évidemment pas concevable sans la participation de l'URSS. Mais, en même temps, comme la CEE est en train d'acquérir un poids supplémentaire avec l'adhésion de nouveaux membres, il faudra bien, pour que n'en soient pas renforcés les obstacles qu'elle met déjà, aux dires du Comecon, à l'amélioration de la coopération économique entre les deux parties de l'Europe, en arriver à avoir recours au multilatéralisme. En effet, les différences de régimes en matière de commerce extérieur sont telles que des solutions originales doivent être recherchées de "système" à "système", sinon de "bloc" à "bloc" comme on s'y refuse à juste titre à l'Est comme à l'Ouest.

D'un côté, conformément au "principe léniniste de la coexistence pacifique", l'URSS invite les pays de l'Ouest européen à collaborer non seulement par le développement des échanges, mais encore par des moyens financiers et techniques à la mise en valeur de son économie, au-delà même de l'Oural; elle est à la tête du "système socialiste international" avec lequel elle ne peut être que solidaire et dont les membres ont les mêmes problèmes qu'elle. De l'autre, il existe une communauté de pays européens à économie de libre entreprise, qui a aussi ses intérêts légitimes. Une entente en matière de sécurité et de coopé-

ration économique ne peut être réelle que si tous y participent sur des bases communes, ce qui n'est possible que si la situation créée par des différences entre régimes socio-économiques est jugée en termes de pratique et non de doctrine économique. Après tout, "on ne peut vouloir à la fois le beurre et l'argent du beurre".

---



LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

NEGOCIATIONS AVEC LA GRANDE-BRETAGNE.- Les suppléants des Ministres des Six et de la Grande-Bretagne n'ont tenu qu'une courte séance la semaine dernière. Ce ralentissement dans la négociation est d'ailleurs un phénomène curieux, qui s'est pourtant confirmé lors de la session ministérielle du 8 décembre. Les deux délégations se sont entendues sans difficulté sur la participation de la Grande-Bretagne à la Banque Européenne d'Investissements. Les droits et les charges de Londres seront identiques à ceux de la France et de l'Allemagne. Elles ont également évoqué le problème de Gibraltar. Selon les Six ce territoire ne devrait pas être inclus dans la Communauté élargie et il a été demandé à la Grande-Bretagne de préciser si des bateaux autres que de guerre étaient réparés dans les chantiers navals de Gibraltar.

Ence qui concerne les pays africains indépendants membres du Commonwealth, les Six ont suggéré trois sortes d'accords possibles : association du type "Yaoundé", association du type "Arusha" (plus lâche), simple accord commercial. La Communauté a souligné que, de son point de vue, il fallait pour le moment réserver le cas de trois territoires (Botswana, Lesotho et Swaziland) qui ont des accords douaniers avec l'Afrique du Sud, ainsi que celui des Antilles britanniques en attendant les discussions relatives au sucre .

Il est indispensable certes que toutes ces questions soient abordées un jour ou l'autre. On peut cependant s'interroger sur le tour que prennent les négociations et se demander pourquoi les hors d'oeuvres continuent à se succéder sans que l'on voit apparaître le plat de résistance. De fait, aucun problème important n'a encore été débattu et aucun ne le sera sans doute d'ici la fin de l'année. La Grande-Bretagne n'a toujours pas fait connaître son point de vue sur la période de transition dont elle estime avoir besoin en matière de financement. Souhaiter terminer les négociations - au moins pour l'essentiel - avant l'été suppose que de part et d'autre on en prenne les moyens.

L'AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE.- Les Ministres de l'Agriculture des Six et Sicco Mansholt, le Vice-Président de la Commission, ont entrepris, le 2 décembre, un examen de fond des problèmes de la politique agricole commune, discussion que l'on avait différée depuis deux ans (le "Plan Mansholt" date d'octobre 1968). Pour l'occasion, les Ministres avaient fait retraite au château de Val Duchesse, dans la banlieue de Bruxelles. Huit heures durant ils se sont expliqués sans aucun expert. Cette procédure inhabituelle a eu pour conséquence

- ce qui est tout aussi inhabituel - que l'on ne connaît des discussions ce qu'en dit, ou plutôt n'en dit pas - le communiqué court et fort vague lu par le Ministre Allemand Joseph Ertl, qui présidait les travaux. Le débat reprendre et s'achèvera dans les mêmes conditions, au cours d'une réunion prévue pour le 14 Décembre. Après quoi, la Commission soumettra aux Six des propositions précises et la négociation s'engagera, officiellement, au sein du Conseil.

Où en est la politique agricole commune ? Fondée depuis son origine sur des mécanismes de prix, il est clair maintenant qu'elle ne permet pas d'assurer l'accroissement régulier et normal du revenu des cultivateurs, d'améliorer sensiblement les conditions de vie du monde paysan et de faire entrer l'agriculture européenne sans béquilles dans la société moderne. La "grogne" monte dans les campagnes, car pour certains paysans il s'agit depuis deux ans d'une baisse du niveau de vie. Même aux Pays-Bas où l'agriculture est particulièrement concurrentielle, le point critique est atteint. Ce n'est pas, comme on l'a dit trop vite, un constat d'échec. Mais la politique des prix doit être complétée par une politique socio-structurelle.

L'idée, lancée en 1968 par S. Mansholt, d'abord nettement et presque unanimement repoussée, a progressivement fait du chemin et, aujourd'hui, on veut bien reconnaître certains mérites au vice-président de la Commission. Pour les Six, le problème posé est clair. Si l'on refuse les mesures socio-structurelles, il faut augmenter sensiblement les prix agricoles (en général de 5 à 10 %) à moins de risquer de graves mouvements dans les campagnes. Or une telle hausse profiterait en premier lieu aux grandes exploitations; en second lieu, renforcerait les tendances inflationnistes actuelles; en troisième lieu compliquerait considérablement la négociation avec les candidats à l'adhésion; enfin et surtout ne résoudrait pas les problèmes de fond de l'agriculture. La seule solution consiste donc à engager au niveau communautaire une véritable politique de structures, améliorant le revenu agricole et modernisant l'organisation du monde paysan. Ce qui n'exclut d'ailleurs pas que certains prix soient augmentés dans des limites raisonnables (on parle de 3 à 5 % pour le lait, la viande bovine et l'orge). Il semble que cette dernière hypothèse soit la plus plausible. On estime en effet ici que les Ministres sont conscients qu'en même temps que des décisions de prix doivent être prises des décisions socio-structurelles.

COOPERATION POLITIQUE : LA REUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DES DIX. - Les Ministres des Affaires Etrangères des Six ont rencontré avant la réunion de l'OTAN leurs homologues des pays candidats pour les "informer" (comme prévu par l'accord conclu sur ce point entre les Etats membres des discussions qu'ils ont eues à Munich sur la coopération politique, le 19 novembre. En fait, l'information est devenue un "échange de vues" - sans qu'aucun problème de procédure ne se soit posé - qui n'a pas duré moins de trois heures (auxquelles il faut ajouter le déjeuner pris ensemble par les "Dix"). Présidant les travaux, Walter Scheel, le Ministre allemand a indiqué que l'impression ressentie à Munich s'est trouvée confirmée,

à savoir qu'un "pas important" a été franchi par les Etats Européens. Les discussions politiques des Dix, a-t-il dit, devraient agir favorablement sur les négociations d'adhésion.

De fait, on savait que les conversations de Munich s'étaient déroulées dans un excellent climat, et surtout avaient été concrètes et utiles. Walter Scheel a d'ailleurs déclaré : "Nous sommes d'accord pour dire que la détente en Europe ne peut devenir réelle et avoir des effets que lorsque le problème important de Berlin aura trouvé une solution satisfaisante". Le problème de Berlin a en effet constitué le centre des conversations des Ministres des Dix, tout comme il a été le thème majeur des interventions au Conseil Atlantique le lendemain. "La préparation d'une conférence de sécurité européenne à un niveau multilatéral sera possible", a ajouté M. Scheel, "lorsque les tensions autour de Berlin auront pu disparaître par un accord des quatre. Tant que ce n'est pas le cas, une telle préparation serait trop chargée de tension pour permettre d'attendre un succès de la conférence". De son côté, le Ministre français Maurice Schumann a souligné que "les attitudes de la RFA et de la France sur Berlin sont tout à fait identiques. C'est un point capital. Indéniablement il subsiste encore des points importants de désaccord avec Moscou. Je ne crois pourtant pas que le raidissement soviétique signifie que l'URSS ne souhaite plus un arrangement à Berlin. L'URSS sait que l'arrangement à Berlin acceptable pour nous, l'est également pour elle. Il s'agit en effet de maintenir les responsabilités des "quatre" notamment pour ce qui concerne la garantie et la protection du droit d'accès. Sur cette base un arrangement peut et doit être trouvé".

Les Ministres des Dix ont également eu un échange de vues à propos du Moyen Orient. A Munich, les Six s'étaient en effet mis d'accord pour étudier quatre problèmes : liberté de navigation, création de zones démilitarisées entre Israël et les Etats arabes, statut de Jérusalem et sort des Palestiniens. La prochaine réunion à Dix aura lieu à Paris quelques jours après la réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Six. Quant à la réunion suivante, devait déclarer M. Walter Scheel, "j'espère qu'elle sera commune, parce que la situation aura changé" (si les négociations d'adhésion aboutissent à un accord).

LA POLITIQUE DES TRANSPORTS.- Les Ministres des transports des Six se sont retrouvés le 7 Décembre à Bruxelles. Leur ordre du jour prévoyait notamment l'adaptation du règlement communautaire relatif aux conditions de travail dans les transports par route en fonction de l'AETR (Accord Européen sur les Transports Routiers), conclu dans un cadre plus large que celui de la CEE.

ENQUETE DE CONJONCTURE AUPRES DES CHEFS D'ENTREPRISES.- La Commission vient de publier son premier rapport de l'année 1970 sur les résultats des enquêtes mensuelles de conjoncture effectuées de décembre 1969 à mai 1970 auprès des chefs d'entreprise de la CEE. Selon ceux-ci, la haute conjoncture qui avait caractérisé l'ensemble

de la CEE au cours des mois précédents s'est quelque peu essouffée, non plus seulement à la suite de l'épuisement des capacités de production, mais parfois aussi en raison d'un certain relâchement de la pression de la demande. Les carnets de commandes totales se sont dégonflés et les stocks de produits finis, qui étaient très bas, ont commencé à se reconstituer. Les perspectives de production, tout en restant positives, sont en recul et permettent de penser que le rythme de production pourrait se ralentir.

En Allemagne, bien que la demande continue à exercer une pression excessive sur l'appareil de production, l'optimisme des entrepreneurs s'est modéré au cours des derniers mois. Fin mai, 85 % d'entre eux estimaient que leurs carnets de commandes totales étaient garnis de façon "normale" ou "supérieure à la normale", contre 90 % fin décembre. Un nombre toujours plus important de dirigeants d'entreprises jugent que leurs stocks de produits finis atteignent un niveau supérieur à la normale. L'appréciation des perspectives de production reste en retrait par rapport à la fin 1969. Fin mai, 11 % des entrepreneurs s'attendaient à un rythme de production en hausse, contre 18 % en décembre 1969.

En France, un certain relâchement de la demande intérieure est apparu au cours des derniers mois, principalement pour les biens de consommation. A la fin mai, 31 % des chefs d'entreprises estimaient leurs carnets de commandes totales garnis de façon supérieure à la normale, contre 40 % à la fin décembre. Les stocks de produits finis se sont reconstitués sensiblement. Les perspectives de production reflètent un moindre optimisme, laissant prévoir un certain ralentissement du rythme de croissance.

En Italie, une certaine agitation sociale et les perturbations entraînées par les pertes de production rendent difficile l'interprétation des enquêtes. Les chefs d'entreprises expriment un jugement relativement favorable sur l'évolution de la demande, tant intérieure qu'extérieure. Les perspectives de production sont toujours positives, mais en repli. Les prévisions des prix de vente dénotent un certain relâchement des tensions.

En Belgique, les réponses sont devenues moins favorables au cours des derniers mois. Les appréciations portées sur le carnet de commandes totales et étrangères ont perdu de leur optimisme depuis l'automne 1969. Le pourcentage des entrepreneurs considérant leur carnet comme bien garni est passé de 24 % fin décembre à 14 % fin mai. Les perspectives de production se sont assombries: à la fin mai 14 % des industriels s'attendaient à une hausse de leur production future, contre 24 % à la fin décembre. Au Luxembourg, on note un certain plafonnement des carnets de commandes totales et étrangères. Les stocks de produits finis sont toujours dégarnis. Les prévisions de production sont encore optimistes, mais en repli.

#### REGIME FISCAL COMMUN APPLICATION AUX FUSIONS D'ENTREPRISES.-

L'important conseil de Ministres des Affaires Etrangères et des Finances qui se tiendra les 14 et 15 décembre à Bruxelles, notamment sur

l'Union économique et monétaire, aura également à son ordre du jour deux directives concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions et apports d'actifs intervenant entre sociétés d'Etats membres différents et aux sociétés mères et filiales d'Etats membres différents. Ce problème était déjà au programme de la dernière réunion, mais les Ministres n'ont pas eu le temps d'en débattre.

L'affaire est d'importance puisqu'il s'agit de rendre possible ou plus facile la constitution d'entreprises européennes à la taille de leur marché, et compétitives sur le plan international. Le Conseil, à plusieurs reprises, a mis l'accent sur ces questions.

Les projets de directives sont les suivants :

- 1°) Fusions, scissions et apports d'actifs. En matière fiscale, l'obstacle essentiel est le coût de l'opération en raison notamment de l'imposition des plus values de la société apporteuse qui correspondent à la différence entre la valeur réelle des biens apportés et leur valeur comptable. Les propositions de la Commission consistent :

- à éviter la perception d'impôt à l'occasion d'une fusion. Le système retenu est celui du "report de l'imposition", consistant à différer le paiement de l'impôt jusqu'à la réalisation effective des plus values par la société bénéficiaire de l'apport.

- à sauvegarder les droits de l'Etat de la société apporteuse en maintenant son droit à l'imposition sur les plus values grâce à la reprise des biens dans la comptabilité de l'établissement stable issu de la fusion (toute fusion a pour effet pratique de transformer la société apporteuse en établissement stable, sans personnalité juridique, de la société bénéficiaire de l'apport).

- à améliorer le régime (actuellement peu satisfaisant) de l'imposition des sociétés nationales ayant à l'étranger des établissements stables, en évitant toute double imposition des bénéfices de ces établissements et en interdisant dans les Etats membres toute discrimination de l'établissement stable d'une société étrangère par rapport à la société nationale.

- 2°) Sociétés mères et filiales. L'obstacle fiscal ne se situe plus au moment de la concentration, mais après : il faut avant tout éviter qu'un bénéfice soumis à l'impôt des sociétés au niveau de la société filiale, soit à nouveau imposé lorsqu'il est transféré à la société-mère sous forme de dividende. Il importe aussi de réaliser une véritable neutralité fiscale en ce qui concerne l'affectation finale (mise en réserve ou redistribution) des dividendes reçus par une société mère de ses filiales, en modifiant les dispositions actuellement en vigueur en matière de retenue à la source, qui incitent une société mère à redistribuer les dividendes reçus de ses filiales.

Pour atteindre ce double objectif dans le cadre du regroupement de sociétés d'Etats membres différents, la Commission propose :

- d'admettre qu'au moins en cas de participation atteignant 20 %, les dividendes qu'une société-mère reçoit de ses filiales ne font pas partie de son bénéfice imposable.

- pour réaliser une véritable neutralité fiscale, d'exempter de retenue à la source, sauf cas particuliers, les dividendes qu'une société filiale distribue à la société-mère.

ASSOCIATION DE MALTE.- L'accord d'association de Malte à la Communauté vient d'être signé à la Valette. C'est le septième accord conclu sur des bases préférentielles par les Six avec un pays du bassin méditerranéen. Il s'agit d'un accord en deux étapes, dont seul le contenu de la première, d'une durée de cinq ans, est précisé. Le contenu de la seconde étape, qui conduira à une Union douanière complète, fera l'objet d'une négociation débutant au plus tard 18 mois après la fin de la première phase.

Actuellement, la CEE importe de Malte des marchandises pour une valeur de \$ 5 millions, ses exportations atteignant \$ 35 millions. Dès l'entrée en vigueur de l'accord (1er avril 1971), la Communauté accordera à Malte une réduction de 70 % des droits de douane applicables aux produits industriels (à l'exception des produits pétroliers). Pour certains produits textiles, la libération ne se fera que dans le cadre de contingents tarifaires. Toute restriction quantitative à l'égard de Malte est supprimée. Sauf en ce qui concerne les pâtes alimentaires et la pâtisserie fine, aucune concession ne sera accordée à Malte en matière agricole et alimentaire.

De son côté, Malte réduira de 15 % ses droits de douane lors de l'entrée en vigueur de l'accord. Ce pourcentage passera à 25 % au début de la troisième année et à 35 % au début de la cinquième année. La possibilité de resserrer sa protection tarifaire, dans certaines limites, a été prévue en faveur de Malte pour lui permettre de développer certaines industries. Dans le domaine des restrictions quantitatives, Malte s'est engagé à respecter le statu quo, et à supprimer dès que possible les restrictions existant encore dans le courant de la première étape.

LES AIDES AU CHARBON ET LA POLITIQUE ENERGETIQUE COMMUNE.- La fixation avant la fin 1970 d'une réglementation communautaire pour les aides des Etats en faveur de l'industrie charbonnière ne devrait pas présenter de difficultés notables. En effet, le projet élaboré par la Commission et qui est destiné à se substituer le 1er janvier 1971 à l'actuelle décision 3/65 de la Haute Autorité, a reçu un accueil de principe favorable au sein du Groupe des questions CECA du Conseil de Ministres. Toutes les délégations sont convaincues en effet qu'une suppression pure et simple des aides ne peut être envisagée, aussi bien pour des raisons de politique énergétique-en 1969, les besoins accrus de combustibles solides, notamment pour la sidérurgie, a montré la fragilité des sources d'approvisionnement de charbons à coke dans les pays tiers - que de politique sociale et régionale.

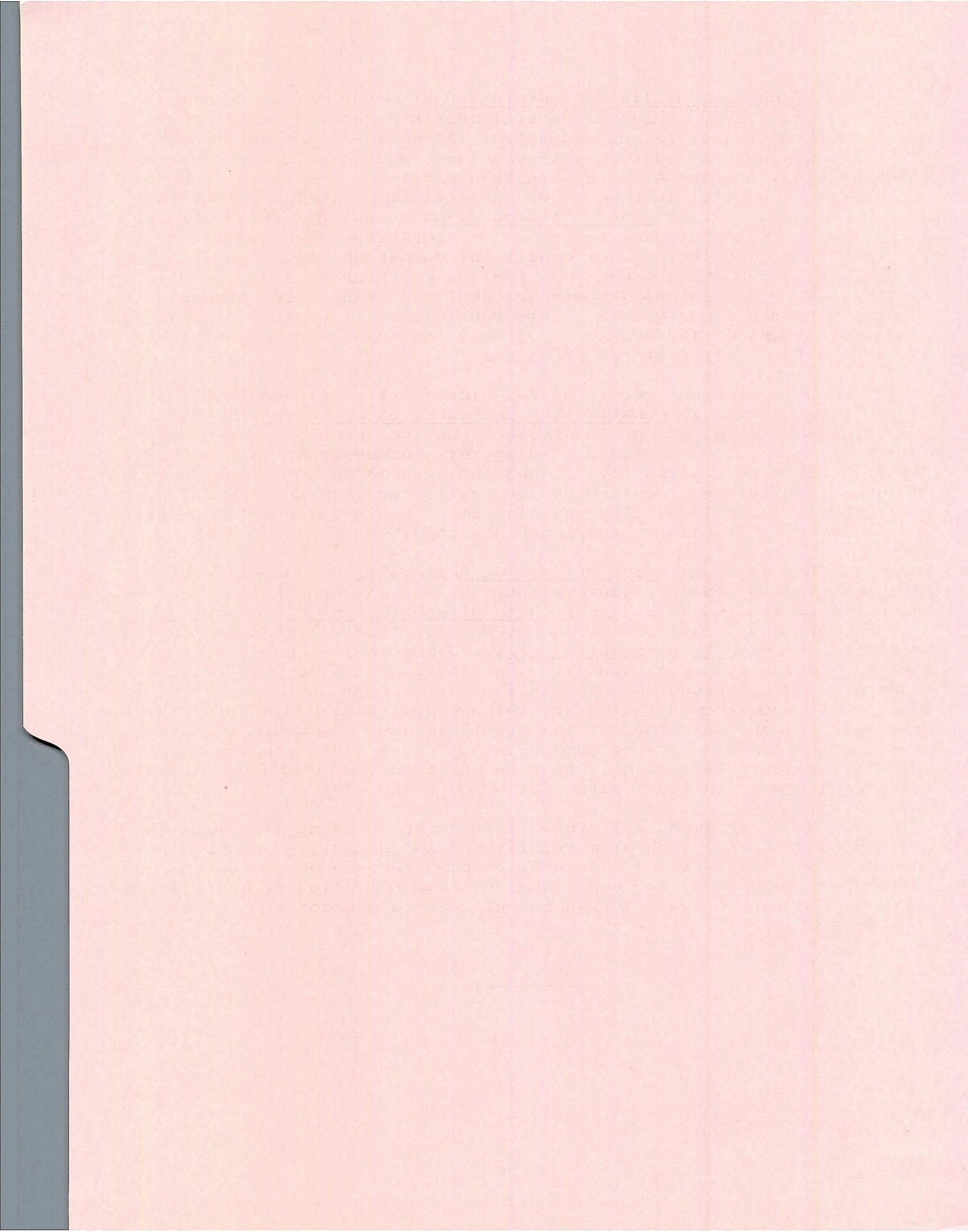
Selon la nouvelle réglementation proposée par la Commission, en dehors des aides à caractère social destinées à couvrir les charges anormalement élevées que supportent les caisses de sécurité sociale des mineurs par rapport aux organismes analogues des autres industries, ainsi que des aides destinées à faciliter les opérations de rationalisation positive (aides aux investissements) et négative (aides aux fermetures), des aides à l'écoulement seront possibles afin de permettre un étalement dans le temps des opérations d'adaptation de la production charbonnière aux conditions du marché. Ainsi pourront, en principe, être évitées dans des régions charbonnières où les possibilités de reclassement des mineurs sont restreintes des troubles économiques et sociaux graves. Cette possibilité figurait déjà dans les dispositions de la décision 3/65, mais les conditions d'octroi des aides de cette nature ont été précisées.

De même, sont possibles des aides destinées à couvrir les coûts entraînés par la constitution de stocks exceptionnels de charbon, c'est-à-dire dépassant le niveau techniquement nécessaire, mais de nature à accroître la sécurité d'approvisionnement de la Communauté. C'est là une mesure s'inscrivant dans la ligne de la politique énergétique communautaire, dont un des objectifs consiste précisément à améliorer la sécurité de l'approvisionnement de la Communauté en énergie à des prix stables et aussi bas que possibles.

Par ailleurs, deux projets de Règlements du Conseil sont à l'examen chez les experts gouvernementaux. Ils concernent l'un la communication à la Commission des projets d'importations d'hydrocarbures des entreprises pétrolières de la Communauté, l'autre la communication préalable des projets d'investissements d'importance communautaire dans les secteurs du gaz naturel, du pétrole, de l'électricité et des transports de ces produits à l'intérieur de la Communauté. En dehors de la réglementation relative au stockage obligatoire d'hydrocarbures, ces deux mesures constitueront les premières que la Communauté aura mises en application dans ce domaine, complétant ainsi pour ces produits des réglementations qui, pour ce qui concerne le charbon, résultent des dispositions du Traité CECA.

Sont également à l'étude l'extension du champ d'application des règles du Traité d'Euratom relatives à l'"entreprise commune" aux investissements et actions d'intérêt communautaire dans le domaine de la prospection pétrolière, ainsi que de l'harmonisation de la taxation du fuel, secteur où les divergences entre Etats membres sont encore fort sensibles.

-----



## E U R O F L A S H

- P. 16 - ASSURANCES - France: Une concentration donnera naissance à ASSURANCES DU GROUPE DE PARIS A.G.P. Italie: Création de GERLING KONZERN ITALIA.
- P. 16 - AUTOMOBILE - Autriche: Projet commun DAIMLER BENZ/STEYR-DAIMLER-PUCH. Belgique: Association germano-belge dans VOLKSWAGEN-BRUXELLES. France: Association franco-italienne dans PAREDI; Constitution définitive de SCASON. Italie: AUTOMOTIVE PRODUCTS ASSOCIATED s'installe à Milan. Japon: Renouvellement des accords AUDI NSU/TOYO KOGYO. Pays-Bas: Association anglo-néerlandaise dans COENEN-WINGARD SAFETY CORP. USA: Les accords D.B.A./FORD.
- P. 18 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Belgique: Scission de CARMEUSE; Concentration au profit d'USINES & CARRIERES ERNEST LEBAILLY. France: Les apports de CAMPENON BERNARD à CAMPENON BERNARD EUROPE; Une licence CHEMICALLY PRESTRESSED CONCRETE pour CIMENTS LAFARGE; Double association ANTAR/COMPTOIR AUXILIAIRE DU BATIMENT & DES TRAVAUX PUBLICS; ERAP prend 20 % dans PAVAGE & ASPHALTES DE PARIS & L'ASPHALTE; Concentrations au profit d'AUXILIAIRE DE MATERIEL & D'ENTREPRISES DE TRAVAUX EN AFRIQUE, de TUILERIES GILARDONI FRERES et de REVETO. Italie: Association COSTRUZIONI GENERALI FARSURA/SAIPEM; Concentration au profit d'EDILCENTRO. USA: BATI-SERVICE s'installe à Delray Beach/Fla.
- P. 20 - CAOUTCHOUC - Espagne: CONTINENTAL GUMMI-WERKE développe sa filiale de Coslada. France: KLEBER COLOMBES reprend un Département à FERMETURE ECLAIR. Italie: Création d'INDUSTRIE PIRELLI.
- P. 21 - CHIMIE - Algérie: Association italo-algérienne dans ALGERIENNE DE METHANOL & DE RESINES. Belgique: CAPAROL BELGIQUE appartient à DEUTSCHE AMPHIBOLIN; KANE-BELGIUM est à capital japonais, et SPARTAN AUTOCARE est à capital canadien. Côte d'Ivoire: L'AIR LIQUIDE rétrocède 15 % de SIVOA; France: DINITROL FRANCE passe sous contrôle suédois, et HENKEL FRANCE sous celui de LESIEUR-COTELLE; STE DE PRAYON renforce son contrôle sur ENGRAIS CHIMIQUES & ORGANIQUES; ILFORD ferme sa filiale de Paris, et AGA A/B développe la sienne; Concentrations au profit de LA FIBRE DIAMOND, de STE KELLER et de COFAZ. Grande-Bretagne: Transformation de LAPORTE SYNRES en C.V. POLYMERS. Italie: Les accords S.T.P. CORP./TRANSMECANICA; STANLEY HOME PRODUCTS développe sa filiale.
- P. 25 - COMMERCE - France: Association franco-hongroise dans EURCO; Les accords PRIMISTERES/FELIX POTIN; Rapprochement UNA/CODEC. Grande-Bretagne: Seconde filiale pour HAGEMEIJER.

- P. 26 - CONSEIL ET ORGANISATION - Autriche: EPAG est à capital allemand. Belgique: LARRY SMITH & C° ouvre une succursale à Bruxelles.
- P. 26 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: Création de FAIRCHILD AUTOMATION SYSTEMS; Les accords KRUPP/HITACHI; Concentration au profit de FRITZ HOFFMANN OSRAM-LAMPEN. Australie: Les accords AEG TELEFUNKEN, JOHN LYSAGHT (AUSTRALIA). Belgique: SANSUI DENKI s'installe à Anvers. France: A. B. G. absorbe ATELIERS SEMCA; Réorganisation des activités industrielles et commerciales de THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT dans l'électroménager; Poursuite de la réorganisation des intérêts de CIE DES COMPTEURS; SIEMENS absorbe INDUSTRIELLE D'APPAREILS MEDICAUX & SCIENTIFIQUES. Grande-Bretagne: PHILIPS retrocède une licence à THORN ELECTRICAL INDUSTRIES.
- P. 29 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: ABBEY ETNA MACHINE s'installe à Düsseldorf; Concentration au profit de KLEIN, SCHANZLIN & BECKER. Belgique: PARTS-EUROPE est filiale de TECHNIMINE. Brésil: WELKO INDUSTRIALE SpA s'installe à Sao Paulo. France: DEUTA-FRANCE est à capital allemand; Développement de TRANSMISSIONS & MATERIEL AGRICOLES GLAENZER WALTERSCHEID; Concentrations au profit de MAPEGAZ et de SOVMA. Grande-Bretagne: LOUISE ENGINEERING est à capital allemand. Italie: Concentration au profit d'OFFICINE MECCANICHE CERUTI. Suisse: Une filiale de portefeuille pour CYKLOP GESELLSCHAFT EMIL HOFFMANN. Union Sudafricaine: Une licence CARLO RAIMONDI FU ROBERTO pour G. K. N. MILLS.
- P. 31 - CUIR - Allemagne: BATA SCHUH STIFTUNG développe OTA SCHUHE; Une concentration donne naissance à NORD-WEST-RING SCHUHEINKAUFSGENOSSENSCHAFT. France: PHIPPS (FRANCE) absorbe T. A. P. I. C. - PISANTE & CIE.
- P. 32 - EDITION - Allemagne : Changement de contrôle sur HANDELSBLATT - Italie : Création d'ELETTRONICA RUSCONI.
- P. 33 - ELECTRONIQUE - Allemagne: Création de COMPUTER SCIENCES INTERNATIONAL DEUTSCHLAND ; PHILIPS développe VALVO - Belgique : TRANCHANT ELECTRONIQUE ouvre une succursale à Bruxelles ; ORDINATEUR EXPRESS est à capital français. France: Une concentration donne naissance à OREGA - CIFTE - Pays-Bas : AMPEX s'installe à Utrecht.
- P. 34 - ENGINEERING - Allemagne : Création de GHH-OTTO WOLFF - Belgique : KEYNES-BELGIE passe sous le contrôle de MATTHEW HALL & C° - France : Coopération ERNO/L'AIR LIQUIDE - Italie : TERMOSATER est filiale de BOATTI PETROLI.
- P. 35 - FINANCE - Allemagne: DRESNER BANK prend le contrôle de NEUVIANS, REUSCI & C° ; HERSTATT GERLING BANK se transforme en GERLING BANK - Belgique : SPEAF s'installe à Bruxelles - France: CREDIT MOBILIER INDUSTRIEL "SOVAC" prend le contrôle de R. GASTON-DREYFUS & C° ; SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON fusionne ses filiales de portefeuilles au profit de STE DE PARTICIPATIONS & D'ETUDES, et transforme SODEFIVE en SAINT-GOBAIN.

JEANNE LANVIN absorbe deux filiales; Une fusion donne naissance à STE NOUVELLE DE L'OMNIUM MINIER ; Concentrations au profit d'INTERNATIONALE D'ETUDES FINANCIERES & DE GERANCE COMMERCIALE d'OMNIUM DE PARTICIPATIONS BANCAIRES et de CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE D'ALAIS ; GENERALE OCCIDENTALE prend le contrôle de STE DE LA TOUR EIFFEL - Italie : BANCA FIORENTINA DI CREDITO passe sous le contrôle d'ISTITUTO BANCARIO SAO PAOLO DI TORINO ; Association CREDITO ITALIANO/BANCA COMMERCIALE ITALIANA dans SERVIZI FIDUCIARI ; GENERAL FUND DISTRIBUTION est filiale d'ASSICURAZIONI GENERALI DI TRIESTE ; Quintuple absorption par FINANZIARIA SVILUPPO MECCANICO ; Luxembourg : Créations de PROTEA INTERNATIONAL et de BROWNINVEST ; GENERALFIN se défait de ses intérêts dans CENTRALFIN INTERNATIONAL - Maroc : ALGEMENE BANK NEDERLAND ouvre une succursale à Casablanca.

- P. 39 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne : ARTUS MINERALQUELLEN devient actionnaire de ROISDORFER BRUNNEN ; LAURENT GAUTHIER & CIE ferme sa succursale de Saarbrücken ; Changement de contrôle chez JAKOB STÜCK - Belgique : CARELS s'installe à Bruxelles - Espagne : Association germano-espagnole dans APONTI IBERICA - France : REGIA PANZANI passe sous le contrôle de GERVAIS-DANONE - UNION DE BRASSERIES absorbe BRASSERIE DE THIONVILLE-BASSE-YUTZ et développe FRANCE BOISSONS NORD ; UNION LAITIERE NORMANDE prend le contrôle absolu de NEGOBEUREUF ; Concentration au profit de SEDIPA - Pays-Bas : Les accords DOUWE EGBERTS/ZUID NED. KOFFIEBRANDERIJ ; Une concentration donne naissance à VERKOOPMIJ. STEENLAND-COVEBA ; Expansion de NIBECOM.
- P. 41 - METALLURGIE - Allemagne : PECHINEY réorganise sa filiale de Düsseldorf - Autriche : WANZL est à capital allemand - Belgique : BRUSH INSTRUMENTS DIVISION appartient à CLEVITE ; GREIF-RASIERKLINGEN développe I.T.C.-BELGIUM ; GREGG D'EUROPE absorbe ETCETERA - France : PECHINEY prépare la prise de contrôle de COFIMPAC et consent un apport à FORGES DE CRANS ; Création de LORRAINE & MERIDIONALE DE LAMINAGE CONTINU-SOLMER ; Concentration au profit de VALOISIENNE DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE ; Un apport de POMPEY à BAR-LORFORGE - Grande-Bretagne : Création de PECHINEY METALS - Italie : Concentration au profit de COMONT ; Coopération ITALSIDER/FIAT
- P. 44 - MINES - Canada : Développement des accords CADILLAC EXPLORATION/PENARROYA
- P. 44 - PAPIER - Allemagne : HOLMENS BRUK s'installe à Düsseldorf - Gabon : Association franco-américano-japonaise dans GABONAISE DE CELLULOSE ; France : Nouveaux actifs pour LA CHARFA ; PANNEAUX DE CORREZE est filiale d'AUSSEDAT-REY ; SVENSKA CELLULOSA développe PAPETERIES LEON CLERGEAU - Italie : Concentration au profit d'INDUSTRIA LEGNO DI ARBATAX.

- P. 46 - PARFUMERIE : Allemagne : HANS SCHWARZKOPF prend 50 % dans PINO - Belgique : Concentration au profit de COUVREUR PARFUMERIE - France : Un apport de SPECIALITES CAPILLAIRES & DERMATOLOGIQUES à CHIMINTER
- P. 46 - PETROLE - Belgique : WORMS réduit à 1 % sa participation dans NAPHTA (B); Italie : STEVINSON HARDY & C° ferme sa filiale de Milan - Ouganda : AGIP rétrocède 50 % de sa filiale de Kampala .
- P. 47 - PHARMACIE - Belgique : COOPER LABORATORIES transforme en filiale sa succursale de Bruxelles - France : Simplification chez CASTAIGNE ; Concentration au profit d'ILE DE FRANCE PHAMACEUTIQUE ; MARIE GENOT passe sous le contrôle de LES LABORATOIRES DAUSSE - Italie : SEBER INTERNATIONAL est filiale d'I. S. F. SpA.
- P. 48 - PLASTIQUES - France : HOECHST porte à 50 % son intérêt dans NORMANDE DE MATIERES PLASTIQUES - Pays-Bas : D. L. M. INDUSTRIE passe sous le contrôle de R. S. STOCKVIS - Suisse : NEODON AG MALANS est à capital allemand.
- P. 49 - TEXTILES - Allemagne : CARRINGTON & DEWHURST développe sa filiale de Bayreuth ; BASS & UERPMANN-HEUTELBECK prend le contrôle de KAUFHAUS KORNBIUM - France : Concentration au profit de TISSAGES DU PONT DE WARNETON - Italie : Une licence HOECHST pour SAMIT.
- P. 50 - TRANSPORTS - Allemagne : EGETRA s'installe à Düsseldorf ; Coopération "HOLLAND AMERICA LIJN" / HAPAG-LLOYD - Belgique : AIR DESPATCH (BELGIUM) est à capital néerlandais; Création d'AVRA - France : Concentration au profit d'INDUSTRIELLE MARITIME ; Création du groupement "NAVITON".
- P. 51 - DIVERS - Allemagne : HUTSCHENREUTHER (verre, céramique) prend le contrôle de RENEE NEUE.

ASSURANCES

(590/16) Le GERLING KONZERN ALLGEMEINE VERSICHERUNGS AG de Cologne (cf. N° 564 p. 16) a renforcé ses intérêts chez les Six dans le secteur des assurances et réassurances générales en formant à Milan la compagnie GERLING KONZERN ITALIA SpA (capital initial de Li. 2 millions).

Dirigées par MM. Hans Gerling, Thomas Bar, Jurgen Hubener et Peter Mehlhorn, celle-ci est sous le contrôle direct des filiales de Zurich GLOBAL FINANZ HOLDING AG (majoritaire) et SECURITIES CORP. AG.

(590/16) Les groupes de Paris L'ABEILLE SA (cf. N° 589 p. 42), LA PAIX SA (cf. N° 581 p. 19) et LA PATERNELLE SA (cf. N° 589 p. 17) sont convenus de rassembler au sein d'une compagnie commune de portefeuille leurs participations dans le secteur des assurances, portées pour l'essentiel par les sociétés LES CIES D'ASSURANCES ABEILLE & PAIX-C.A.A.P. SA (filiale 65,25/34,75 des deux premiers) et A.G.P. -LES ASSURANCES DU GROUPE DE PARIS SA (filiale à 61,6 % du troisième). Prévue pour fin 1971, l'opération s'effectuera par absorption d'A.G.P. par C.A.A.P. qui, transformée en ASSURANCES DU GROUPE DE PARIS A.G.P. SA et au capital porté à près de F. 250 millions, sera présidée par M. Marjoulet (président de L'ABEILLE), vice-présidée par M. A. Thepant (président d'A.G.P.) et dirigée par M. B. Pagezy (vice-président d'A.G.P.).

A.G.P. va pour sa part élever prochainement son capital à F. 155 millions pour rémunérer les apports (participations dans les compagnies LA PATERNELLE RISQUES DIVERS SA, LA PATERNELLE VIE SA, LA PREVOYANCE RISQUES DIVERS SA et LA PREVOYANCE SA) qui lui seront consentis par LA PATERNELLE ainsi que par la SOGEPAR-STE DE GESTION PARISIENNE SA, membre du groupe BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. n° 543 p.22).

AUTOMOBILE

(590/16) Une association entre le groupe automobile de Wolfsburg VOLKSWAGENWERK AG (cf. n° 589 p.18) et la compagnie de négoce automobile de Bruxelles ANC. ETS D'IETEREN FRERES SA (cf. n° 549 p.19) donnera naissance à la société VOLKSWAGEN-BRUXELLES SA, chargée de la construction et de l'exploitation d'une nouvelle usine de montage des véhicules du partenaire allemand à laquelle sera consacré un investissement de FB. 600 millions et qui emploiera 1.000 personnes.

En Belgique, VOLKSWAGENWERK dispose présentement à Forest-Bruxelles d'une chaîne dont la capacité sera prochainement portée à 165.000 véhicules/an.

(590/17) Membre du groupe VOLKSWAGENWERK (cf. supra), le constructeur AUDI NSU AUTO UNION AG de Neckarsulm (cf. n° 589 p.18) a reconduit pour une période de dix ans les accords de licence (expirant en juillet 1971) pour le moteur rotatif "Wankel" conclus au Japon au bénéfice du groupe TOYO KOGYO C° LTD d'Hiroshima (cf. n° 582 p.20).

AUDI est affiliée à l'ISRAEL BRITISH BANK LTD de Tel Aviv (cf. n° 571 p.20), laquelle partage avec le groupe ISRAEL AMERICAN PAPER MILLS LTD le contrôle de l'entreprise israélienne SAVKEL LTD (cf. n° 524 p.19), chargée de l'exploitation dans le pays du brevet "Wankel" et qui doit passer prochainement au stade industriel avec la réalisation d'une usine d'une capacité de 100.000 moteurs/an.

(590/17) Projetée dès 1968 (cf. n°s 479 p.26 et 518 p.13) la création d'une compagnie de portefeuille commune entre les groupes FIAT SpA de Turin (cf. n° 589 p.24) et CIE GENERALE DES ETS MICHELIN (MICHELIN & CIE) Sca de Clermont-Ferrand (cf. n° 582 p.21), appelée à porter leurs participations (26 et 27 % respectivement) chez le constructeur CITROEN SA (cf. n° 580 p.28), va devenir effective.

La nouvelle STE DE PARTICIPATION & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (PAREDI) SA (Paris), ouverte à d'autres partenaires, sera présidée par M. François Rollier. Son capital (F. 494,2 millions) sera détenu pour 51 % par MICHELIN - dont la filiale de Bâle CIE FINANCIERE MICHELIN SA s'apprête à lancer un emprunt de F. 40 millions sur le marché suisse - et elle sera elle-même majoritaire à 53 % environ dans CITROEN.

(590/17) Spécialiste à Londres de fournitures mécaniques générales pour l'automobile, le groupe AUTOMOTIVE PRODUCTS ASSOCIATED LTD (cf. n° 375 p.23) a renforcé ses intérêts chez les Six en installant à Milan une filiale commerciale, AUTOMOTIVE PRODUCTS EUROPA SpA (capital de Li. 1 million), présidée par M. John Tennant Panks.

La fondatrice est présente depuis 1965 en République Fédérale pour y avoir repris la filiale CARGO-DYNAMICS (DEUTSCHLAND) GmbH de la compagnie suisse CARGO-DYNAMICS SA (cf. n° 345 p.22), rachetée à un groupe américano-suédois.

(590/17) Le groupe automobile et de mécanique lourde DAIMLER BENZ AG de Stuttgart-Untertürkheim (cf. n° 589 p.18) négocie avec le groupe de Vienne STEYR-DAIMLER-PUCH AG (cf. n° 586 p.18) une coopération industrielle et financière tendant à la prise du contrôle en commun de l'entreprise autrichienne de construction automobile et carrossage (bus et remorques notamment) GRÄF & STIFT AUTOMOBILFABRIK AG (cf. n° 484 p.17).

Au capital de Sh. 20 millions (dont 84 % détenus par la famille Präff), celle-ci produit notamment depuis 1969 des autocars "Gräf-Deutz" sous licence du groupe de Cologne KLÖCKNER-HUMBOLDT-DEUTZ AG (cf. n° 583 p.19).

(590/18) La compagnie américaine SCASON INC. (Commak/N.Y.), qu'anime M. A. Eriksson, est associée minoritaire dans la nouvelle firme française SCASON Sarl (cf. n° 588 p.26), créée à Issy-les-Moulineaux au capital de F. 100.000 par la société allemande SCASON AUTOZUBEHÖR GmbH (Ratingen) pour la distribution d'accessoires, pièces détachées et produits chimiques pour l'automobile.

La société allemande, créée en 1961 à Düsseldorf et propriété de MM. Frank et Ingrid Dahlberg, assure la représentation chez les Six de la compagnie suédoise FRANK DAHLBERG A/B (Stockholm).

(590/18) L'association conclue début 1970 (cf. n° 554 p.16) entre le groupe britannique d'accessoires pour automobiles WINGARD LTD (Chichester/Sussex) et la firme néerlandaise de carrosserie CAROSSERIEFABRIEK COENEN N.V. (La Haye) pour la fabrication de ceintures de sécurité a été sanctionnée par la création à La Haye d'une filiale 49/51, COENEN-WINGARD SAFETY CORP. N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par M. Michel J.W. Coenen.

(590/18) Aux termes d'un accord récemment conclu entre le groupe FORD MOTOR C° de Dearborn/Mich. (cf. n° 554 p.16) et l'entreprise française d'équipements et accessoires automobiles D.B.A. -BENDIX LOCKHEED AIR EQUIPEMENT SA (Paris) - affiliée pour 33,15 % au groupe de Detroit BENDIX CORP. (cf. n° 568 p.25) - le premier équipera ses modèles "Pinto" des freins à disques de la seconde, qui seront fabriqués sous licence par BENDIX CORP. dans son usine de Southfield.

#### BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(590/18) Une communauté de travail pour la construction du port industriel de Manfredonia, dans le Mezzogiorno, a été établie entre les compagnies italiennes de génie civil COSTRUZIONI GENERALI FARSURA SpA de Milan (groupe LA CENTRALE SpA - cf. n° 419 p.21) et SAIPEM SpA (groupe E.N.I. -ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA - cf. n° 536 p.31).

Le cadre en sera une filiale 65/35 à Milan, CONSORZIO FARSURA-SAIPEM SpA (capital de Li. 5 millions), présidée par M. Angelo Farsura et dirigée par MM. A. Simonato, L. Gioielli et A. Andreani.

(590/18) Spécialisée dans les maisons individuelles, la compagnie BATI-SERVICE SA (Paris), qu'anime M. Anselme, a pris pied aux Etats-Unis en ouvrant à Delray Bach/Fla., sous la direction de M. Roger Zara, une succursale chargée de la réalisation d'un lotissement de 760 villas.

(590/19) Le groupe CEMENTS LAFARGE SA de Paris (cf. n° 587 p.21) a obtenu de la compagnie CHEMICALLY PRESTRESSED CONCRETE CORP. (Von Nuys/Cal.) sa licence de fabrication de ciments expansifs "Chemcomp".

Récemment (cf. n° 584 p.20), le groupe français s'est associé au groupe LONE STAR CEMENT CORP. (Greenwich/Conn.) pour créer aux Etats-Unis une entreprise spécialisée dans les ciments alumineux, LONE STAR LAFARGE C°.

(590/19) Une association entre les groupes de Paris ANTAR-PETROLE DE L'ATLANTIQUE SA (cf. n° 583 p.39) et COMPTOIR AUXILIAIRE DU BATIMENT & DES TRAVAUX PUBLICS-C.A.B.T.P. SA a donné naissance à Toulouse aux entreprises : 1) STE D'AMENAGEMENTS URBAINS-SAMUR SA (capital de F. 750.000), chargée, sous la présidence de M. Jean Cuisinier, de l'édification de parkings et garages; 2) STE DES PARKINGS & GARAGES DU CAPITOLE-"PARKING CAPITOLE" SA (F. 1,5 million), qui, présidée par M. Jacques Laffite, exploitera les réalisations de la précédente.

(590/19) Membre pour 93,8 % à Paris du groupe de génie civil britannique TARMAC DERBY LTD (Wolverhampton/Staffs.) à travers la compagnie de Londres NEUCHATEL ASPHALTE C° LTD (cf. n° 585 p.18), la S.P.A.P.A. - STE DE PAVAGE & DES ASPHALTES DE PARIS & L'ASPHALTE SA (capital de F. 6 millions) accueillera comme actionnaire pour 20 % le groupe public de Paris ERAP-ENTREPRISE DE RECHERCHE & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (cf. n° 585 p.43) à l'occasion d'une augmentation de son capital.

S.P.A.P.A., qui réalise avec ses revêtements routiers bitumeux un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 120 millions, vient de se lier avec le groupe ELF-ERAP (10 % environ du marché des bitumes) par un contrat exclusif d'approvisionnement en "produits noirs".

(590/19) Filiale à 77 % du groupe français de génie civil ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 582 p.34) - lui-même affilié pour 12 % à la compagnie MOBIL OIL FRANCAISE SA (groupe de New York MOBIL OIL C° - cf. n° 589 p.49) - l'entreprise de travaux routiers REVETO SA de Neuilly (cf. n° 568 p.20) a absorbé son affiliée TRAVAUX PUBLICS DU MAINE SA (Paris), dont elle a rémunéré les actifs (F. 13,1 millions) en élevant son capital à plus de F. 7,5 millions.

(590/19) L'entreprise belge de matériaux de construction CARMEUSE SA de Leille-Liège (cf. n° 548 p.31) va procéder à une scission de ses actifs au profit de deux affaires à constituer : 1) CARFIN SA, qui recevra un portefeuille comprenant notamment des intérêts dans la société BELREF SA d'Andennes (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. n° 462 p.22) et dans la firme française CARRIERES DE LA REGION D'AVESNES & CARRIERES DU NORD REUNIS SA (Ferrière-la-Grande/Nord); 2) CARMEUSE SA, qui recevra l'ensemble de ses actifs industriels.

(590/20) En même temps qu'elle prépare (cf. n° 589 p.21) l'absorption de ses filiales quasi-absolues ENTREPRISES DE GRANDS TRAVAUX HYDRAULIQUES SA et REGIE GENERALE DE CHEMINS DE FER & TRAVAUX PUBLICS SA, la STE FRANCAISE D'ENTREPRISE DE DRAGAGES & DE TRAVAUX PUBLICS SA de Paris négocie la fusion de leurs filiales respectives STE AUXILIAIRE DE MATERIEL DES ENTREPRISES DE GRANDS TRAVAUX HYDRAULIQUES Sarl (Paris) et STE AUXILIAIRE DE MATERIEL DE LA REGIE GENERALE Sarl (Paris). avec sa propre filiale CIE AUXILIAIRE DE MATERIEL & D'ENTREPRISES DE TRAVAUX EN AFRIQUE Sarl (Paris). En rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 30,3 millions et F. 4,7 millions respectivement, cette dernière portera son capital à F. 5 millions.

(590/20) La concentration négociée récemment en Italie (cf. n° 588 p.17) entre les compagnies immobilières STA LOMBARDA DI INVESTIMENTI MOBILIARI SpA de Turin (groupe FASCO Sas) et EDILIZIA PER IL CENTRO DI MILANO SpA (Milan) est devenue effective au profit de la seconde qui, transformée en EDILCENTRO SpA, a porté son capital à Li. 19 milliards.

(590/20) Le groupe de génie civil ENTREPRISE CAMPENON BERNARD SA (Paris) a fait apport de sa branche "Travaux Publics-France" - évaluée à F. 106,4 millions - à une filiale récemment créée à cet effet (cf. n° 587 p.21), CAMPENON BERNARD EUROPE SA, dont le capital a été élevé en conséquence à F. 25 millions.

(590/20) L'entreprise belge SA DES USINES & CARRIERES ERNEST LEBAILLY (Obourg) a absorbé sa filiale EXPLOITATION DE GISEMENTS DE SILEX DU LEVANT DE MESIERES SA (Obourg), dont les actifs ont été évalués à FB. 3,5 millions.

(590/20) Une concentration entre les entreprises françaises de tuilerie-briquetterie TUILERIES GILARDONI FRERES SA (Paris) et son affiliée (50,5 %) GESSIER FRERES-TUILERIES SA (Hagenbach/Ht Rhin) s'effectuera au profit de la première qui, en rémunération d'actifs (bruts) de F. 5 millions, élèvera son capital à F. 6,5 millions.

## CAOUTCHOUC

(590/20) Le groupe caoutchoutier et plastique de Hanovre CONTINENTAL GUMMI-WERKE AG (cf. N° 585 p. 46) a élevé à 86 % son contrôle en Espagne sur la firme de transformation de gomme CONTINENTAL INDUSTRIAS DEL CAUCHO SA de Coslada et S. Fernando de Henares/Madrid (cf. N° 481 p. 20), dont il a doublé de capital à Pts 153,4 millions pour en financer l'expansion.

Le groupe allemand possède dans le pays divers autres intérêts, notamment dans les sociétés ESPECIALIDADES DEL CAUCHO SA (Madrid) et ALSA ESPANOLA Srl (Sancellas/Mallorca).

(590/21) Le resserrement à l'échelle mondiale des liens (cf. N° 556 p. 19) entre les groupes DUNLOP C° Ltd (Londres) et PIRELLI SpA (Milan) prendra effet début 1971 avec la mise en place de la structure d'accueil réclamée par la concentration projetée.

Le partenaire britannique a créé à cette fin à Londres deux filiales cadres, DUNLOP EUROPE LTD et DUNLOP INTERNATIONAL LTD (capital de £ 100 chacune), tandis que le partenaire italien a constitué de son côté la compagnie INDUSTRIE PIRELLI SpA (Milan) au capital de Li. 1 million. Les deux groupes, transformés en holdings, apporteront leurs actifs industriels et commerciaux à ces nouvelles affaires.

(590/21) Le groupe français PNEUMATIQUES, CAOUTCHOUC MANUFACTURE & PLASTIQUES KLEBER COLOMBES SA de Colombes/Hts-de-Seine (cf. N° 571 p. 22) a repris à la compagnie FERMETURE ECLAIR SA (Petit Quevilly/Seine Mme) - membre du groupe de Londres I. C. I. -IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD à travers la compagnie LIGHTNING FASTENERS HOLDING LTD (cf. N° 289 p. 28) - sa Division "Marston", spécialisée dans les outres-réservoirs en tissus caoutchoutés pour engins astronautiques et aéronautiques, et il en transfèrera les fabrications dans son usine de Caudebec-les-Elbeuf/Seine Mme, qui produit des tissus enduits et articles tels que dégivreurs pour l'aéronautique.

CHIMIE

(590/21) La compagnie de résines synthétiques N.V. CHEMISCHE INDUSTRIE SYNRES N.V. de Hoek van Holland (cf. N° 580 p. 22) aura désormais pour associée dans son affiliée au Royaume-Uni LAPORTE SYNRES Ltd (cf. N° 392 p. 19) le groupe COATES BROTHERS & C° Ltd (Londres), celui-ci y ayant repris au groupe LAPORTE INDUSTRIES (HOLDINGS) LTD (cf. N° 587 p. 33) sa participation de 50 %, et l'affaire, qui exploite une usine de résines polymériques à Stallingborough, sera transformée en C.V. POLYMERS Ltd.

La compagnie néerlandaise est passée depuis peu sous le contrôle du groupe public N.V. NEDERLANDSE STAATSMIJNEN (Heerlen), qui y a repris la participation de 50 % du groupe de New York ALLIED CHEMICAL CORP. (cf. N° 585 p. 20).

(590/21) Filiale à 69 % de la CIE FINANCIERE LESIEUR SA (cf. N° 585 p. 28), la compagnie LESIEUR-COTELLE SA de Boulogne-sur-Seine (cf. N° 576 p. 43) détiendra la majorité à 62.4 % de la filiale HENKEL FRANCE SA du groupe chimique de Düsseldorf HENKEL & CIE GmbH (cf. N° 588 p. 20) en contrepartie de l'apport de ses activités dans le secteur des poudres détergentes.

En rémunération d'actifs évalués (bruts) à quelque F. 100 millions, HENKEL FRANCE portera son capital à F. 32,11 millions.

(590/22) La firme de Milan TRANSMECCANICA SpA (cf. N° 490 p. 26) a négocié avec la filiale de Des Plaines/Ill. S.T.P. CORP. (cf. N° 583 p. 39) du groupe mécanique de New York STUDEBAKER-WORTHINGTON Inc. un accord de représentation et de distribution en Italie d'additifs pour lubrifiants.

S.T.P. s'est récemment assurée dans le pays le contrôle de la firme CEOM SpA et a créé une filiale à Milan, S.T.P. ITALIA SpA (capital de Li. 1 million), placée sous la direction de MM. Antony Granatelli et Paolo A. Gamboni. Elle envisage la construction en Lombardie au profit de celle-ci, d'une usine d'additifs chimiques pour automobile (huile, essence, eau, etc ...).

(590/22) A travers sa filiale ASTRA-DINOL A/B (Hässleholm), le groupe chimico-pharmaceutique suédois ASTRA A/B de Södertälje (cf. N° 475 p. 32) a acquis de la firme STE AMILLOISE DE PRODUITS CHIMIQUES-SAMIP SA (Amilly/Loiret) le contrôle à Paris de l'entreprise DINITROL FRANCE Sarl. Créée en 1969 au capital de F. 150.000 et gérée par M. Jacques Théry, président de SAMIP, celle-ci est spécialisée dans les produits de droguerie et d'entretien chimique pour l'automobile notamment.

ASTRA contrôle en France plusieurs sociétés pharmaceutiques, notamment LABORATOIRES LEMATTE & BOINOT SA (cf. N° 451 p. 35) et STE FRANCAISE DE RECHERCHES BIOCHIMIQUES SA (anc. H. BESSON & CIE SA - cf. N° 428 p. 30).

(590/22) Spécialiste à Darmstadt de colorants, peintures au latex, résines synthétiques, etc ..., la compagnie DEUTSCHE AMPHIBOLIN-WERKE VON ROBERT MURJAHN KG (cf. N° 515 p. 20) a renforcé ses intérêts chez les Six en ouvrant à Angleur une succursale commerciale à l'enseigne CAPAROL BELGIQUE, que dirige M. Klaus Otto Koffka.

La fondatrice était déjà présente au Benelux avec une succursale CAPAROL NEDERLAND (Baarn), et elle dispose de filiales à Rome CAPAROL ITALIANA Srl, Montreuil/Seine-St-Denis AMPHIBOLIN FRANCE Sarl, et Muttentz/Bâle Campagne CAPAROL GmbH.

(590/22) L'usine de stabilisants de vinylchloride qu'a récemment décidé de construire à Geel-Anvers (cf. N° 575 p. 16) le groupe pétrochimique japonais KAGEGAFUCHI CHEMICAL INDUSTRY Ltd (Osaka) sera exploitée par une filiale en cours de création au capital de FB 300 millions, KANE-BELGIUM C° SA, dont il partagera le contrôle 90/10 avec le groupe de Tokyo MITSUI & C° Ltd (cf. N° 588 p. 41).

(590/22) Connue pour ses produits chimiques d'entretien ménager, brosses, cosmétiques, etc ..., la compagnie STANLEY HOME PRODUCTS INC. de Westfield/Mass. (cf. N° 286 p. 19) a doté sa filiale italienne STANHOME SpA (cf. N° 285 p. 20) de succursales à Milan, Rome, Vérone, Turin, Gênes, Naples, Catane, Palerme, Trieste, Bologne et Florence.

(590/23) Animé par M. Nino Rovelli et lié par des participations minoritaires croisées avec le groupe RUMIANCA SpA (Turin), le groupe chimique de Milan S.I.R. -STA ITALIANA RESINE SpA (cf. N° 580 p. 22) participera pour 40 %, aux côtés de l'entreprise publique algérienne SONATRACH SA (cf. N° 486 p. 31), à la création en Algérie (Arzew) d'une usine de méthanol d'une capacité de 300 t./jour.

Opérationnelle en 1972 après un investissement de Drs. 35 millions, cette unité sera exploitée par une filiale commune, STE ALGERIENNE DE METHANOL & DE RESINES SA.

(590/23) Spécialiste en Belgique de l'affinage de zinc et cadmiun, d'acide phosphorique et sulfurique, engrais, hydrosulfite de soude, etc ... et affilié à la STE GENERALE DE BELGIQUE SA ainsi qu'à l'UNION MINIERE SA de Bruxelles (cf. N° 585 p. 30), le groupe STE DE PRAYON SA de Prayon-Trooz (cf. N° 570 p. 22) a négocié par offre publique le renforcement de son contrôle à 56 % en France sur la STE DES ENGRAIS CHIMIQUES & ORGANIQUES-S.E.C.O. SA de Ribécourt/Oise (cf. N° 462 p. 24).

Celle-ci était coiffée jusqu'en février 1970 (cf. N° 558 p. 34) par l'intermédiaire de la filiale de portefeuille CIE FINANCIAL SA (Bruxelles), absorbée à ce moment.

(590/23) Des intérêts canadiens portés par MM. J. Mote et S. Efthimios (Ottawa) ont donné naissance à Ixelles-Bruxelles à la société SPARTAN AUTOCARE Sprl (capital de FB 1 million), que gère M. Mote et dont l'objet est l'application d'un procédé antirouille pour carrosseries automobiles.

(590/23) Filiale absolue au Royaume-Uni du groupe chimique CIBA-GEIGY AG de Bâle (cf. N° 581 p. 42), la société photochimique ILFORD LTD d'Ilford/Essex (cf. N° 551 p. 25) a dissout par anticipation sa filiale de Paris et en a confié la liquidation à Mlle Nicole Petit.

Né de la récente fusion des compagnies de Bâle CIBA AG et J.R. GEIGY AG, le groupe suisse possède directement de nombreuses filiales en France : LABORATOIRES CIBA SA (Paris), ETS GEIGY SA (Huningue/Ht Rhin), GEIGY SA (Paris), LABORATOIRES GEIGY SA (Paris), etc ... Comme dans tous les pays où coexistent maintenant des filiales CIBA et GEIGY, celles-ci seront prochainement fusionnées.

(590/23) Le groupe de Paris L'AIR LIQUIDE SA (cf. N° 589 p. 47) a rétrocédé à l'Etat Ivoirien une participation de 15 % dans sa filiale d'Abidjan STE IVOIRIENNE D'OXYGENE & D'ACETYLENE-SIVOA SA (capital de F. CFA 423 millions).

(590/24) Filiale en France du groupe THE BUDD C° de Philadelphie/Pa. (cf. N° 516 p. 25) , la firme de fibres vulcanisées, cuirs d'imitation, cartons et papiers isolants, etc ... LA FIBRE DIAMOND SA de La Plaine-St-Denis/Seine-St-Denis (cf. N° 478 p. 31) , prépare l'absorption de l'entreprise de matériels isolants ETS DROUET SA (Vitry/Val-de-Marne) et de sa filiale ETS MATHIEUX & CIE VERISOL SA (Bourg-Argental/Loire), ce qui, en rémunération d'actifs estimés (bruts) globalement à F. 26,3 millions, entraînera l'élévation de son capital à F. 15,7 millions.

(590/24) Le groupe de Stockholm AGA A/B (cf. N° 566 p. 18) a élevé à F. 15 millions le capital de sa filiale AGA FRANCE SA (La Courneuve/Seine-St-Denis) pour lui permettre notamment de financer la construction à Limay/Yvelines de sa nouvelle usine de gaz à usages techniques et industriels. Cette centrale, d'une capacité de 18 millions de m<sup>3</sup>/an, quadruplera la production (actuellement assurée par l'usine de La Courneuve) d'AGA FRANCE.

(590/24) Membre en France du groupe de produits chimiques de protection et d'isolation (vernis, enduits, peintures, plastiques pour insonorisation ou étanchéité) INTERKELLER AG de Zurich (que préside M. Siegfried Keller), la STE KELLER SA de Boulogne-Billancourt (cf. N° 541 p. 19) négocie l'absorption de la société de portefeuille STE D'ETUDES FINANCIERES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES-SEFIC Sarl (Versailles), dont les actifs estimés (bruts) à F. 5,8 millions entraîneront l'élévation de son capital à F. 3,1 millions.

Affilié aux compagnies de portefeuille MATEX HOLDING AG (Zug) et UNIKELLER HOLDING AG (Zurich), le groupe suisse dispose en France d'intérêts dans les firmes KELLER SONA Sarl (Boulogne-Billancourt), ASPHALTOÏD-KELLER SA (Huningue/Ht Rhin), ASPHALTOÏD SA (Paris), ASPHALTOÏD SA (Dijon), BARTOLAC Sarl (Boisemont/Val d'Oise) et ENTREPRISE GENERALE INDUSTRIELLE SA (Paris). A l'étranger, il est implanté à Milan, Rome, Santhia, Palerme, Munich, Bebra/Hesse, Soesterberg-Speest/Pays-Bas, Barcelone, etc .

(590/24) L'entreprise d'engrais chimiques COFAZ-CIE FRANCAISE DE L'AZOTE SA de Paris (cf. N° 564 p. 20) négocie l'absorption de sa filiale d'engrais complexes STE DES USINES GIRONDE-LANGUEDOC SA (Paris), ce qui le conduira, en rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 181,4 millions, à élever son capital à F. 192,5 millions.

L'entreprise absorbante est filiale 65/35 des compagnies PIERREFITTE AUBY SA (Paris), affiliée pour 21 % au groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS à travers l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES & FINANCIERES SA (cf. N° 576 p. 50), et CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE SA (groupe C.F.P. - CIE FRANCAISE DES PETROLES SA - cf. N° 577 p. 21).

COMMERCE

(590/25) Le groupe commercial d'Amsterdam HAGEMEIJER & C<sup>o</sup>S HANDELMIJ. N.V. (cf. N° 585 p. 21) a renforcé ses intérêts au Royaume-Uni en créant à Manchester, où il contrôle l'entreprise HAGEMEYER TRADING C<sup>o</sup> Ltd, la société HAGEMEYER IMPORTS (U.K.) Ltd (capital de £ 50.000), spécialisée dans l'import-export.

La fondatrice, qui possède une cinquantaine de filiales dans le monde entier, a pour principaux intérêts en Europe les compagnies HAGEMEIJER SA, METALAM SA et ELECTRO-KALORIK SA de Bruxelles, FETRACO GmbH de Wuppertal, CARL HABICHT AG de Baden et DINAMO URE A/S de Copenhague.

(590/25) Après l'échec de ses négociations avec son homologue LA RUCHE PICARDE SA d'Amiens (cf. N° 549 p. 23), la compagnie de magasins à succursales multiples PRIMISTERES SA (Paris) a conclu avec le groupe FELIX POTIN SA de Paris (cf. N° 327 p. 23) un accord aux termes duquel celui-ci lui fera apport de ses filiales de Pantin/Seine-St-Denis SOFAL-CERCLE BLEU SA (251 magasins et supermarchés), SOVIN SA (négoce de vins) et CENCAR-CENTRALE COMMERCIALE D'ACHAT & DE REPARTITION SA, contre une participation de près de 50 %.

Le nouveau groupe ainsi constitué disposera de plus de 600 magasins dans la région parisienne, et son chiffre d'affaires annuel atteindra F. 650 millions.

(590/25) De création récente à Paris sur une initiative franco-hongroise, la STE EUROPEENNE DE COMMERCE & DE TECHNIQUES SA-EURCO (capital de F. 0,75 million), que préside M. François Pezet, a pour vocation l'étude et la promotion de toutes opérations commerciales, industrielles et techniques entre la France et la Hongrie.

Ses actionnaires français sont les compagnies CEGEDUR GP SA (Paris), membre du groupe CIE PECHINEY SA (cf. N° 588 p. 18), GEXA SA (Neuilly/Hts-de-Seine), affiliée notamment pour 35 % chacun aux groupes STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIKES ALSTHOM SA et BABCOCK-ATLANTIQUE SA (cf. N° 562 p. 24), et HEURTEY SA de Paris (cf. N° 580 p. 32). Du côté hongrois, il s'agit des entreprises de Budapest CHEMOKOMPLEX (cf. N° 470 p. 19), MAT, CHEMINAS, TRANSELEKTRO (cf. N° 478 p. 21) et BANQUE HONGROISE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR.

(590/25) Les coopératives françaises de détaillants de l'alimentation UNA-UNION DES NEGOCIANTS DE L'ALIMENTATION d'Ivry/Val-de-Marne (cf. N° 542 p. 22) et CODEC (Longjumeau/Essonne) envisagent un rapprochement. La première (2.700 adhérents) a réalisé en 1969/1970 un chiffre d'affaires de F. 882 millions, celui de la seconde (700 adhérents) s'établissant à F. 625 millions.

CONSEIL ET ORGANISATION

(590/26) La firme de consultation économique et financière (notamment en matière d'aménagements urbains) LARRY SMITH & C° de Seattle/Wash. (cf. N° 534 p. 22) a pourvu sa filiale (à travers EUROMART INVESTMENT LTD de Nassau/Bahamas) d'Amsterdam LARRY SMITH & C° N.V. d'une succursale à Bruxelles, placée sous la direction de M. Alec Le Jeune.

Chez les Six, la firme américaine dispose également d'une filiale à Paris. LARRY SMITH & C° SA.

(590/26) Des intérêts allemands portés par M. Hartmut Hoffmann (Muggenhausen) ont été à l'origine en Autriche de l'entreprise d'architecture, études et projets d'agencements de magasins, etc ... EPAG-ENTWICKLUNG, PLANUNG & AUFBAU KOMMERZIELLER UNTERNEHMUNGEN GmbH (Graz) au capital de Sh. 100.000.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(590/26) Le groupe AEG - TELEFUNKEN AG de Berlin et Francfort (cf. N° 588 p. 23) s'est lié par un accord de coopération technique et de représentation en Australie avec la filiale à Sydney JOHN LYSAGHT (AUSTRALIA) Ltd du groupe sidérurgique britannique GUEST, KEEN & NETTLEFOLDS Ltd de Smethwick/Wores. (cf. N° 568 p. 34).

Spécialiste de tôles magnétiques et équipements électriques, JOHN LYSAGHT produira notamment sous licence allemande des installations électriques pour fonderie et systèmes de distribution d'énergie pour construction navale.

(590/26) Spécialiste à Tokyo de matériels électroniques et électroacoustiques (hauts parleurs et radio récepteurs à hautes performances notamment), la firme SANSUI DENKI K.K. -SANSUI ELECTRIC C° Ltd (cf. N° 475 p. 21) s'est donnée à Anvers une filiale de vente, SANSUI AUDIO EUROPE N.V. (capital de FS 10 millions), que dirigent MM. Kikuchi Kosaku, Kouchi Noburu et Yui Koji.

(590/26) Une concentration a été négociée à Berlin entre les firmes de fournitures radio-électroniques ELTONA-ELEKTRO- & RUNDFUNKGERÄTE-VERTRIEBS GmbH et FRITZ HOFFMANN OSRAM-LAMPEN KG au profit de la seconde.

(590/27) Le groupe FAIRCHILD CAMERA & INSTRUMENT CORP. de Syosset/N.Y. et Palo Alto/Cal. (cf. n° 561 p.29) a renforcé ses intérêts en République Fédérale (cf. n° 513 p.25) avec la création à Munich de la société FAIRCHILD AUTOMATION SYSTEMS GmbH (capital de DM. 100.000), dirigée par M. Roland de Graeve et spécialisée dans l'appareillage électromécanique de commande, contrôle et automation.

Présent de longue date à Karlsruhe avec la compagnie FAIRCHILD GRAPHISCHE GERÄTE GmbH (Karlsruhe), le groupe possède également depuis 1969 (cf. n° 504 p.26) une filiale de semi-conducteurs à Wiesbaden, FAIRCHILD HALBLEITER GmbH, au bénéfice de laquelle il a investi quelque DM. 5 millions en 1969-1970 et qui est partie prenante aux échanges technologiques en vigueur depuis 1969 (cf. n° 536 p.30) avec la Division ELCOMA du groupe PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN N.V. d'Eindhoven (cf. n° 587 p.25).

(590/27) Il entre dans les intentions de la compagnie de mécanique générale, moteurs électriques spéciaux et matériels pour réacteurs, magnétos et empennages A.B.G. SA de Paris (cf. n° 543 p.22) d'absorber l'entreprise de conditionnement et pressurisation de cabines d'avion ATELIERS SEMCA SA (Toulouse), qui compte notamment parmi ses actionnaires les groupes américain GARRET CORP. (Los Angeles) et britannique WESTLAND AIRCRAFT LTD de Yeovil/Somerset (cf. n° 544 p.24) pour 24 % chacun.

A la suite de cette opération, A.B.G. aura ces deux groupes pour actionnaires minoritaires avec (ensemble) plus de 30 % et sera contrôlée. directement et indirectement, par la BANQUE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET SA qui en est déjà actionnaire, aux côtés notamment de la SOGESPAR (cf. supra, p.16) et de la CIE DEUTSCH SA, membre du groupe THE DEUTSCH C° de Los Angeles (cf. n° 550 p.26).

(590/27) Une simplification des intérêts de la CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 574 p.27) en matière de construction d'équipements électroménagers s'est matérialisée par : 1) la fusion des entreprises de Nanterre/Hts-de-Seine ETS A. L. CLARET SA (cf. n° 537 p.20) et STE D'EXPLOITATION DES PROCÉDES LELAND & CLARET SA au profit de la seconde, qui a porté son capital à F. 8,1 millions pour rémunérer des actifs de F. 5,3 millions; 2) l'absorption par la compagnie LES MOTEURS DE FOURMIES SA (filiale de CLARET) des firmes ESSWEIN & CIE SA de Boulogne/Hts-de-Seine (cf. n° 541 p.36) et LA LAVEUSE FRANCAISE SA de Haubourdin/Nord (cf. n° 395 p.23), entraînant l'augmentation à F. 10,6 millions de son capital en contrepartie d'actifs estimés (bruts) à F. 55,9 et 12,8 millions.

Par ailleurs, le groupe rationalisera ses activités commerciales dans la branche en fusionnant ses filiales spécialisées STE FRANCAISE FRIGEAVIA SA de Boulogne/Hts-de-Seine (cf. n° 485 p.25) et STE DE DISTRIBUTION DE RADIO-TELEVISION & DE MATERIEL MENAGER-S.D.R.M. SA de Paris au profit de la seconde (cf. n° 520 p.23), qui élèvera son capital à F. 27,25 millions pour avoir reçu des actifs (bruts) de F. 22,5 millions.

(590/28) Poursuivant la réorganisation de structure (cf. n° 587 p.28) impliquée par son récent passage sous le contrôle du groupe franco-américain SCHLUMBERGER LTD de New York (cf. n° 573 p.19), la CIE DES COMPTEURS SA (Paris) a conclu deux nouveaux accords : (1) Cession au groupe CIMENTS LAFARGE (cf. supra, p.19) de sa participation de 35,67 % dans la compagnie CARBONISATION ENTREPRISE & CERAMIQUE-C.E.C. SA de Montrouge/Hts-de-Seine (cf. n° 558 p.20); spécialisée dans les céramiques et carrelages sanitaires ainsi que les matériaux réfractaires, celle-ci a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 144 millions; (2) Rétrocession au groupe ROBERTSHAW CONTROLS C° de Richmond/Va. (cf. n° 588 p.22) de ses participations (51 %, 50 % et 48 % respectivement) dans leurs filiales communes CIE EUROPEENNE DES THERMOSTATS SA de Montrouge (cf. n° 404 p.23), ROBERTSHAW EUROPA N.V. d'Amsterdam et ROBERTSHAW ITALIA SpA de Susa/Turin (cf. n° 459 p.25), cette dernière devant être ultérieurement dissoute.

Le groupe avait récemment amorcé cette politique de désengagement en se défaisant au profit de la STE GENERALE DU VIDE-SOGEV SA, membre du groupe THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT (cf. supra) de sa filiale (67,11 %) STE D'ETUDES & D'APPLICATIONS DU VIDE, DE L'OPTIQUE & DE LA MECANIQUE-SEAVOM SA d'Argenteuil/Val d'Oise (cf. n° 448 p.30). En conséquence, SOGEV a porté son capital à F. 18,24 millions.

(590/28) Le groupe PHILIPS (cf. supra) a rétrocédé au groupe de Londres THORN ELECTRICAL INDUSTRIES LTD (cf. n° 570 p.25) sa licence de fabrication de cassettes V.C.R. en couleur contenant des films susceptibles d'être projetés sur écran de téléviseurs par l'intermédiaire d'un "teleplayer".

(590/28) Pour le compte de sa filiale FRIED KRUPP GmbH, EISEN & STAHLHANDEL (Essen), le groupe FRIEDRICH KRUPP GmbH (cf. n° 589 p.32) a négocié avec la filiale à Düsseldorf HITACHI EUROPE GmbH (cf. n° 580 p.39) du groupe de Tokyo HITACHI LTD (cf. n° 585 p.38) les droits de distribution en République Fédérale et dans les pays de l'Europe de l'Est (y compris Yougoslavie) des équipements de climatisation et réfrigération de ce groupe.

(590/28) Le groupe de Berlin et Munich SIEMENS AG (cf. n° 588 p.24) prépare une simplification de ses intérêts en France par la fusion de son affiliée de matériels de radiologie, radioscopie et médicaux SIAMS-STE INDUSTRIELLE D'APPAREILS MEDICAUX & SCIENTIFIQUES Sarl (actifs bruts de F. 56,43 millions) avec sa filiale de Paris SIEMENS SA FRANCAISE, dont le capital sera porté en conséquence à F. 24 millions.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(590/29) Spécialiste à Milan de machines et presses hydrauliques pour l'industrie de la céramique, la firme WELKO INDUSTRIALE SpA va prendre pied au Brésil en y implantant une usine qui sera exploitée par une filiale locale, WELKO-AUTOMACAO INDUSTRIAL SA (Sao Paulo).

(590/29) Le groupe mécanique (machines d'emballage notamment) CYKLOP GESELLSCHAFT EMIL HOFFMANN KG de Rodenkirchen/Cologne (cf. n° 404 p.25) a complété ses intérêts à l'étranger en constituant en Suisse une filiale de portefeuille, AG ZUR VERWALTUNG VON CYKLOP-BETEILIGUNGEN & RECHTEN (Aarau/Argovie) au capital de FS. 0,5 million, que préside M. Inge Wade-von Berg.

La fondatrice, qui commandite à Rodenkirchen l'entreprise de machines AMPAG-AUTOMATISCHE VERPACKUNGSMASCHINEN GmbH & C° KG, coiffe de nombreuses affaires notamment en France (Villemomble/Seine-St-Denis), Belgique (Bruxelles), Pays-Bas (Voorschoten), Italie (Milan), Autriche (Vienne), Danemark (Copenhague), Suède (Stockholm), Espagne (Madrid), Finlande (Helsinki), Brésil (Sao Paulo), etc...

(590/29) L'entreprise de mécanique de précision (compteurs, compte-tours, etc...) DEUTA-WERKE GmbH de Bergisch Gladbach et Berlin (anc. DEUTSCHE TACHOMETERWERKE GmbH) a constitué à Brunoy/Essonne une filiale commerciale, DEUTA-FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), gérée par son propre directeur, M. Rensch Wolfram.

(590/29) Connue pour ses machines de formage et traitement des métaux et plastiques, la compagnie ABBEY ETNA MACHINE C° de Ferrysbury/O. (cf. n° 486 p.26) a étoffé son réseau de vente chez les Six avec la création à Düsseldorf de la société ABBEY ETNA MACHINE C° GmbH (capital de DM. 20.000), dont le gérant est M. Adolf K. Hofmeister (Mülheim/Ruhr).

La fondatrice est présente depuis 1968 sur le marché italien avec une filiale sous son nom à Milan, dirigée par M. Carlo Montagna.

(590/29) Des intérêts allemands portés par MM. Fritz Teske, L. Teske et Robert Driesmann (Porz-Westhoven/Köln) ont été à l'origine au Royaume-Uni de la société LOUISE ENGINEERING LTD (Middlesbrough/Yorks.) au capital de £ 100, qui se consacrera aux équipements de manutention et convoyage : grues, élévateurs, convoyeurs, etc...

(590/30) L'entreprise italienne de matériels de manutention CARLO RAIMONDI FU ROBERTO SpA (Legnano/Milano et Busto Garolfo/Milano) a cédé à la filiale sudafricaine G.K.N. MILLS (PTY) LTD (Johannesburg) du groupe britannique GUEST, KEEN & NETTLEFOLDS LTD (cf. n° 582 p.20) une licence de grues-tour incorporant pour 40 % de matériels importés d'Italie.

(590/30) Toutes deux spécialistes d'équipements de transmission, arbres moteurs, joints de cardan, etc..., les entreprises française GLAENZER SPICER SA de Poissy/Yvelines (cf. n° 454 p.24) et allemande JEAN WALTERSCHEID KG de Lohmar (cf. n° 323 p.24) ont porté à F. 0,5 million le capital de leur filiale paritaire TRANSMISSIONS & MATERIEL AGRICOLES GLAENZER WALTERSCHEID Sarl (Poissy) pour en financer l'expansion.

Le partenaire français est filiale commune (33/63) des compagnies de Londres BIRFIELD LTD, membre du groupe GUEST, KEEN & NETTLEFOLDS LTD (cf. supra) et de Lohmar UNI-CARDAN AG, filiale (40 %) de la précédente et affiliée aux compagnies WALTERSCHEID, GELENKWELLENBAU GmbH d'Essen (cf. n° 323 p.24) ainsi que LOHR & BROMKAMP GmbH (Offenbach).

(590/30) La STE TECHNIQUE POUR L'INDUSTRIE MINIERE & METALLURGIQUE-TECHNIMINE SA de Bruxelles a constitué à son siège, avec la participation symbolique de sa filiale CIE BELGO-CONTINENTALE DE PRODUITS CHIMIQUES-CONTICHIM SA (cf. n° 170 p.27), la société PARTS-EUROPE SA (capital de FB. 2 millions), qui, présidée par M. François Cuvelliez et vice-présidée par M. Paul Sepulchre, a pour objet la fabrication de matériels de transport, de manutention et de génie civil.

(590/30) La fusion de la firme française de robinetterie pétrolière et gazière MAPEGAZ-MATERIEL PETROLE & GAZ Sarl (Asnières/Hts-de-Seine), aux actifs évalués (bruts) à F. 4,5 millions, avec ses filiales d'étude et d'engineering REMATI-REALISATION & ETUDES DE MATERIEL INDUSTRIEL Sarl (F. 1 million) et LES ATELIERS REMATI Sarl (F.3 millions) a donné naissance à la société MAPEGAZ-REMATI SA (capital de F. 1 million).

(590/30) Le groupe allemand de pompes et compresseurs K.S.B.-KLEIN, SCHANZLIN & BECKER AG de Frankenthal (cf. n° 588 p.27) a rationalisé ses intérêts en absorbant à Dortmund sa filiale commerciale et d'assistance technique DORTMUNDER MASCHINENBAU GmbH, après en avoir pris le contrôle absolu.

(590/31) L'entreprise française de machines et matériels agricoles ETS HERRIAU & CIE SA (Cambrai/Nord) a été absorbée par sa filiale SOVMA-STE DE VENTE DE MATERIELS & DE MACHINES SA (Cambrai) qui, en rémunération d'actifs (bruts) de F. 33,3 millions, a porté son capital à F. 10 millions.

(590/31) Les intérêts du groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan) dans le secteur mécanique vont être rationalisés au profit de la filiale de machines à fraiser et à raboter OFFICINE MECCANICHE CERUTI SpA de Bollate/Milano (cf. N° 462 p. 32) au capital de Li. 300 millions, qui absorbera son homologue SOGEMA-SOC. GENERALE PER L'INDUSTRIA COMMERCIO MACCHINE ATTREZZI AFFINI SpA de Milan (capital de Li. 20 millions).

(590/31) La compagnie MANNHEIMER MASCHINENFABRIK MOHR & FEDERHAFF AG (Mannheim-Rheinau), qui vient de reprendre à l'entreprise d'engins et matériels de génie civil LOSENHAUSEN MASCHINENBAU AG (Düsseldorf) - membre depuis peu du groupe américain TENNECO C° (cf. N° 583 p. 27) - sa filiale de machines de contrôle de Darmstadt REUTLINGER LOSENHAUSEN MACHINENBAU GmbH (cf. N° 589 p. 34), appartient à l'entreprise de machines de travaux publics IBAG-INTERNATIONAL MASCHINENBAU AG (Neustadt) qui l'a acquise il y a quelques mois (cf. N° 545 p. 26) du groupe GEBR. STUMM AG (Neunkirchen).

IBAG (capital de DM 16 millions), qui sera transformée prochainement en KORF-MIDLAND ROSS AG, est filiale paritaire (97 % ensemble) des groupes de Cleveland/Ohio MIDLAND ROSS CORP. et de Kehl et Baden-Baden KORF INDUSTRIE & HANDEL GmbH & C° KG.

CUIR

(590/31) Animée par le Dr. Charles Jucker, la Fondation suisse BATA SCHUH STIFTUNG de St-Moritz/Graubünden (cf. N° 578 p. 20) a porté à DM 7 millions le capital de la firme allemande d'articles chaussants en cuir OTA SCHUHE GmbH (Nordestedt), dont elle partage le contrôle avec la société de portefeuille de St-Moritz LEADER AG (capital de FS 60 millions), pour en financer le développement.

OTA SCHUHE, que dirige M. Joseph Blätter, et qui emploie 600 personnes, a des sociétés-soeurs en France (Strasbourg, avec tannerie à Moussey/Moselle), Bruxelles, Forest, Tilbury/Essex, Calcutta/Inde, etc .

(590/32) Née à Paris en 1962 d'une association 65,6/33,7 entre le groupe PHIPPS & SON (HOLDINGS) LTD de Northampton (cf. N° 385 p. 21) et la compagnie T. A. P. I. C. -PISANTE & CIE de Paris (cf. N° 148 p. 17), la firme de fournitures pour l'industrie du cuir PHIPPS (FRANCE) SA a négocié l'absorption de sa fondatrice française et en a rémunéré les actifs (F. 0,4 million) en portant son capital à F. 390.000.

(590/32) Deux entreprises de distribution en gros de chaussures de Francfort qu'animent respectivement MM. Georg C. Neumann et Lothar Schlenrich, NORD-WEST-SCHUHWAREN-EINKAUFSGENOSSENSCHAFT eGmbH et RING SCHUH-EINKAUFSVEREINIGUNG GmbH, qui ont une clientèle d'environ 1.300 détaillants et réalisent ensemble un chiffre d'affaires annuel de DM 300 millions, ont négocié une concentration : celle-ci se traduira par la création d'une nouvelle affaire, NORD-WEST-RING SCHUHEINKAUFSGENOSSENSCHAFT mbH (Francfort).

EDITION

(590/32) Le groupe d'édition de Milan RUSCONI EDITORE SpA s'est donné une filiale (avec succursale à Rome), ELETTRONICA RUSCONI SpA (capital autorisé de Li. 200 millions), qui, présidée par M. Edilio Rusconi et dirigée par M. Franco Mantovani, se spécialisera dans les applications électroniques et audiovisuelles de l'information et de la documentation.

RUSCONI, qui a fusionné en 1968 avec la société IL SETTIMANALE SpA (Milan), édite notamment les hebdomadaires "Gente", "Gioia" et "Eva" et les mensuels "Rakam" et "Noi Genitori".

(590/32) Conformément aux accords récemment conclus à cet effet (cf. N° 562 p. 27), M. Friedrich Vogel, principal actionnaire (45 %) à Düsseldorf de la maison HANDELSBLATT GmbH ZEITUNGS & ZEITSCHRIFTENVERLAG (cf. N° 577 p. 28) cèdera début 1971 l'essentiel de cette participation à M. Georg von Holtzbrinck (cf. N° 571 p. 31) qui aura ainsi le contrôle à 70 % environ de l'affaire, le solde étant partagé entre F. Vogel et le Dr. Manfred Droste (10 %).

HANDELSBLATT a fusionné en septembre 1970 les quotidiens économiques "Handelsblatt" et "Industriekurier" après avoir acquis de la famille Droste (cf. N° 571 p. 31) le contrôle absolu de la société BECKER & WRIETZNER VERLAG oHG, editrice du second (cf. N° 562 p. 27). Le groupe HOLTZBRINK, qu'anime M. Georg von Holtzbrinck, a pour holding à Stuttgart la société STUTTGARTER HAUSBÜCHEREI GmbH.

ELECTRONIQUE

(590/33) L'entreprise américaine de software et travail à façon sur ordinateurs COMPUTER SCIENCES CORP. d'El Segundo/Cal. (cf. N° 570 p. 28) a étoffé le réseau de ses affiliées chez les Six en créant à Francfort, à travers sa filiale d'Ixelles-Bruxelles COMPUTER SCIENCES INTERNATIONAL SA-C.S.I. (cf. N° 529 p. 33), la société CSID-COMPUTER SCIENCES INTERNATIONAL DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM 250.000), que dirigent MM. Mariano I. Montana (Bruxelles) et H.W. Seppi (Francfort) - ce dernier étant directeur depuis 1968 de la succursale à Francfort de C.S.I.

Cette dernière a été créée en 1967 (cf. N° 406 p. 26) en association 75/25 entre COMPUTER SCIENCES et le groupe PHILIPS (cf. supra p. 27) à travers deux filiales à Apeldoorn/Pays Bas et Bruxelles. Elle est présente depuis peu à Rome avec la C.S.I.T. -COMPUTER SCIENCES INTERNATIONAL ITALIA SpA (capital de Li. 30 millions), dirigée par M. M.I. Montana, H.J. Nabbe et G.B. Nunziante, et depuis le printemps 1970 à Arnhem avec la C.S.I.N. -COMPUTER SCIENCES INTERNATIONAL (NEDERLAND) N.V.

(590/33) La compagnie française TRANCHANT ELECTRONIQUE SA de Clichy/Hts-de-Seine (cf. N° 505 p. 29) a élargi ses intérêts à l'étranger - une filiale à Francfort, TRANALL ELEMENTE GmbH, et une autre à Londres, TRANCHANT ELECTRONIC (UK) Ltd - en ouvrant à Bruxelles une succursale que dirige M. Willim Jenner.

La fondatrice possède une société-soeur, TRANCHANT MECANIQUE SA (Conflans-Ste-Honorine) qui, spécialisée notamment dans les matériels, outillages et installations nucléaires, se prépare à absorber la STE D'EXPLOITATION DE LA STE ERTN Sarl (Conflans/Ste Honorine) dont les actifs (bruts) de F. 0,6 million entraineront l'élévation de son capital à plus de F. 1,5 million.

(590/33) Spécialiste aux Etats-Unis d'équipements électroniques, audio-visuels, instrumentation scientifique, mémoires, bandes magnétiques, fournitures électroniques pour "software", etc ..., le groupe AMPEX CORP. de Redwood City/Cal. (cf. N° 587 p. 29) a complété son réseau commercial et d'assistance en Europe avec l'installation à Utrecht de la société AMPEX N.V. (capital de Fl. 100.000), que dirigent MM. Gerrit C.A. de Jong (Rotterdam) et G.J. Schneiberg (Kronberg/Allemagne).

Le groupe dispose de longue date (cf. N° 399 p. 20) d'une filiale industrielle en Belgique (ateliers à Battice et Nivelles) et il possède des filiales de vente à Milan (de création récente et contrôlée directement par la filiale AMPEX INTERNATIONAL SA de Fribourg/Suisse), Francfort, Böblingen, Boulogne-sur-Seine, Fribourg/Suisse, Lugano/Suisse, etc .

(590/34) Des intérêts français portés par MM. Arthur Marks (94,8 %) et Jean-Claude Chalumeau (5,2 %) ont été à l'origine en Belgique de l'entreprise de travail à façon sur ordinateurs ORDINATEUR EXPRESS Sprl (St-Josse-ten-Noode) au capital de FB 250.000, que gère M. A. Marks.

(590/34) Le groupe PHILIPS (cf. supra) renforce ses intérêts industriels en République Fédérale au profit de son affiliée de Hambourg VALVO GmbH (cf. N° 536 p. 30), qui sera dotée à Lübeck d'une nouvelle usine de composants électroniques devant être opérationnelle en 1973 avec 750 employés.

Sous le contrôle direct de la filiale ALLDEPHI-ALLGEMEINE DEUTSCHE PHILIPS GmbH de Hambourg (cf. N° 587 p. 25), VALVO exploite déjà trois usines de matériels électroniques à Aachen, Hambourg-Langenhorn et Hambourg-Lockstedt (cf. N° 267 p. 19).

(590/34) Membre du groupe THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS BRANDT (cf. supra, p. 27), la compagnie électrique et électronique THOMSON-CSF SA (cf. N° 589 p. 47) a fusionné la CIFTE-CIE INDUSTRIELLE FRANCAISE DES TUBES ELECTRONIQUES SA (Courbevoie/Hts-de-Seine) - passée récemment sous son contrôle (cf. N° 544 p. 28) - avec la STE OREGA-ELECTRONIQUE & MECANIQUE SA (Vincennes/Val-de-Marne) au profit de celle-ci qui, transformée en OREGA-CIFTE-CIE EUROPEENNE D'ELECTRONIQUE & DE MECANIQUE (Courbevoie) a porté son capital à F. 18,8 millions en rémunération d'actifs évalués à F. 92,5 millions.

Présidée par M. Guy Derome, OREGA, qui a récemment absorbé sa compagnie-soeur SITO-STE INDUSTRIELLE THOMSON-ORLEANS SA (Paris), emploie 1.700 personnes (usines à Vincennes, Genlis, et Auxonne/Côte d'Or, Gray/Hte Saône et Lons-le-Saunier/Jura) à la fabrication de composants électroniques bobinés, sélecteurs de canaux pour téléviseurs, etc ... De son côté, CIFTE, spécialisée dans les tubes cathodiques pour téléviseurs en couleur, emploie 2.500 personnes dans ses usines de Courbevoie, St-Pierre-Montlimar et Lyon.

ENGINEERING
-------------

(590/34) Le groupe de Londres MATTHEW HALL & C° LTD (cf. n° 478 p.25) a acquis, au prix de £ 52.000, le contrôle à 60 % à Anvers de l'entreprise d'engineering pétrochimique, pétrolier et chimique KEYNES-BELGIE N.V. (cf. n° 574 p.27), où le groupe néerlandais KEYNES N.V. de Schiedam (cf. n° 497 p.35) demeure minoritaire.

L'entreprise belge (anc. INGENIEURS- & TEKENBUREAU KEYNES Pvba) a une participation à Amsterdam dans la filiale EUROPESE ENGINEERING COMBINATIE N.V. de ce dernier, aux côtés notamment des firmes de Düsseldorf KEYNES PLANUNGS-GESELLSCHAFT FÜR PETROCHEMISCHE INDUSTRIE-ANLAGEN GmbH, d'Utrecht ADVIESBUREAU KEYSER & PARTNERS N.V. et d'Amsterdam TECHNISCH TEKENBUREAU ISOPER N.V.

(590/35) Un accord de coopération pour l'étude et la réalisation de systèmes de propulsion cryogénique (hydrogène et oxygène liquides) pour l'étage supérieur du lanceur "Europa III" de l'ELDO-European Space Vehicle Launcher Development Organisation a été conclu entre la firme allemande d'engineering aérospatial ERNO RAUMFAHRTTECHNIK GmbH (cf. n° 586 p.24) et le groupe L'AIR LIQUIDE (cf. supra, p. 23).

ERNO, créée en 1961 et affiliée depuis peu pour 25 % au groupe AEG TELEFUNKEN (cf. supra, p.26), est contrôlée pour le solde par le groupe ZENTRALGESELLSCHAFT V.F.W. FOKKER GmbH (Düsseldorf) et par la filiale HAMBURGER FLUGZEUGBAU GmbH (Hambourg) du groupe d'Ottobrunn/Munich M. B. M. -MESSERSCHMITT-BÖLKOW-BLOHM GmbH (cf. n° 584 p.24).

Une filiale du partenaire français, LA SOUDURE AUTOGENE FRANCAISE SA (cf. n° 586 p.23), a récemment noué en République Fédérale une collaboration technique dans le domaine des électrodes en continu sous gaz de protection avec la filiale à Ham WESTFÄLISCHE UNION AG FÜR EISEN & DRAHTINDUSTRIE de la compagnie NIEDERRHEINISCHE HÜTTE AG (groupe AUGUST THYSSEN HÜTTE AG).

(590/35) La firme de distribution pétrolière de Milan BOATTI PETROLI SpA (anc. IMMOBILIARE DANIELE SpA) s'est donnée une filiale à 60 % d'engineering et installation d'équipements de chauffage, conditionnement d'air, hydrauliques ou sanitaires, TERMOSATER SpA (Milan) au capital de Li. 50 millions, que dirigent MM. Daniele G. Boatti, P. L. Gianella (associé pour 14 %) et L. Massone.

Animée par M. Carlo Boatti, la fondatrice, qui a porté fin 1969 son capital à Li. 400 millions, y a pour autres associés MM. G. P. Maggi et F. Fabro (13 % chacun).

(590/35) Les groupes métallurgique et mécanique OTTO WOLFF AG de Cologne (cf. n° 567 p.37) et GUTEHOFFNUNGSHÜTTE AKTIENVEREIN-G.H.H. de Nuremberg (cf. n° 585 p.39) ont resserré leurs liens dans le domaine de l'engineering en créant en compte à demi à Düsseldorf la firme GHH-OTTO WOLFF GmbH (capital de DM. 0,4 million).

FINANCE
---------

(590/35) L'ALGEMENE BANK NEDERLAND-A.B.N. N.V. d'Amsterdam (cf. n° 586 p.32, a renforcé ses intérêts au Maroc en dotant sa filiale de Tanger ALGEMENE BANK NEDERLAND (MAROC) SA (cf. n° 585 p.33) d'une succursale à Casablanca.

C'est en 1948 que le groupe néerlandais a pris pied dans le pays en y créant la STE HOLLANDAISE DE BANQUE & DE GESTION SA. En octobre 1970, celle-ci a élevé son capital à Dirh. 4 millions et s'est transformée en ALGEMENE BANK NEDERLAND (MAROC).

(590/36) Le CREDIT MOBILIER INDUSTRIEL "SOVAC" SA de Paris (cf. n° 556 p.28) est devenu majoritaire à 76 % dans la banque R. GASTON DREYFUS & C° Scs (Paris) à l'occasion de l'augmentation de son capital à F. 1 million. Transformée en BANQUE DE FINANCEMENT IMMOBILIER SA, celle-ci est présidée par M. Gérard Fabry.

(590/36) Tous deux membres à Milan du groupe public de Rome I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA, le CREDITO ITALIANO SpA (cf. n° 581 p.33) et la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA (cf. n° 584 p.31) ont formé en compte à demi la société fiduciaire, de recouvrement de créances, transports et garde de fonds, etc... STA SERVIZI FIDUCIARI-SEFI SpA (capital de Li. 5 millions), présidée par M. Vincenzo Monti et dirigée par M. Mario Bazzanella.

(590/36) L'entreprise suisse de promotion d'investissements en Afrique SPEAF SA (Bâle) s'est donnée une filiale à Bruxelles, STE DE PROMOTION DE L'ENTREPRISE AFRICAINE SPEAF SA (capital de FB. 0,5 million) dont les premiers administrateurs sont MM. S. Loum (Paris), F. Schroeder (Luxembourg) et G. Mancini (Bruxelles).

(590/36) La BANKHAUS I.D. HERSTATT KGaA de Cologne (cf. n° 589 p.40) s'est défait de sa participation minoritaire dans la HERSTATT GERLING BANK AG (Cologne et Munich), membre du groupe GERLING (cf. supra, p. 16) à travers la GLOBAL-BANK GERLING & C° KG (Hambourg), ce qui a permis la transformation de cet établissement en GERLING BANK AG.

(590/36) Un accord de principe négocié entre la banque de Munich NEUVIANS, REUSCHEL & C° KG (cf. n° 584 p.33) et le groupe de Francfort DRESDNER BANK AG (cf. n° 585 p.32) fera passer la première sous le contrôle du second.

Affiliée jusqu'il y a peu à la banque C.G. TRINKHAUS KG de Düsseldorf (cf. n° 549 p.33), la première a présentement pour actionnaires majoritaires MM. Wilhelm et Heinrich Reuschel, qui ont dernièrement cédé à M. Max Schmidheiny leurs intérêts dans TRINKHAUS.

(590/36) Le groupe ASSICURAZIONI GENERALI DI TRIESTE & VENEZIA SpA de Rome (cf. n° 579 p.32) s'est donné à Milan une filiale absolue, GENERAL FUND DISTRIBUTION SpA (capital de Li. 100 millions), qui, sous la présidence de MM. Carlo Polacco et la direction de M. Francesco Wyss, a pour objet le placement en Italie du Fonds d'investissement du type "closed end" GENERAL FUND (ITALY) SA de Luxembourg (cf. n° 575 p.25).

(590/37) Poursuivant la mise en place de ses nouvelles structures, le groupe CIE DE SAINT GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 589 p.24) va fusionner ses filiales de portefeuille UNION DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES SA, SAPFI-STE LORRAINE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA (Paris), SEPEI-STE D'ETUDES DE PARTICIPATIONS & D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES SA (Nancy), SOFA-STE GENERALE DE FACONNAGE & DE PARTICIPATIONS SA (Neuilly) et SAPE-STE DE PARTICIPATIONS & D'ETUDES de Paris (cf. n° 532 p.27) au profit de cette dernière. En rémunération d'actifs (bruts) de respectivement F. 438,3, 206,6, 26,6 et 249,4 millions, celle-ci élèvera son capital à F. 270 millions et, au terme de l'opération, détiendra notamment des participations directes de 18 % dans la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 589 p.42), 37 % dans SIDELOR MOSELLANE (cf. n° 533 p.35), 51 % dans SPAMCO SA (cf. n° 577 p.37), 49 % dans ENTREPRISES BALENCY & SCHUHL SA, 21 % dans EVERITUBE SA (cf. n° 559 p.21), 17 % dans SOCEA-EAUX & ASSAINISSEMENT SA (cf. n° 585 p.18), 12 % dans PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA, 10 % dans SAUNIER DUVAL SA. etc...

Par ailleurs, le groupe a transformé sa filiale SODEFIVE-STE D'ETUDE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FIBRE DE VERRE SA de Neuilly (cf. N° 519 p. 37) jusqu'ici spécialisée en gestion de brevets, en SAINT GOBAIN SA. Présidée par M. Edmond Pirlot, celle-ci est appelée à coiffer l'ensemble des activités verrières du groupe.

(590/37) Le groupe de Turin ISTITUTO BANCARIO SAO PAOLO DI TORINO SpA (cf. N° 589 p. 40) s'est assuré le contrôle à Florence de la BANCA FIORENTINA DI CREDITO SpA (capital porté à Li. 100 millions en 1965), que dirigent MM. Franco Biganzoli et Fernando Griffini.

(590/37) Membre du groupe LANVIN SA (TRADE MARK) de Paris (cf. N° 583 p. 41), la compagnie de portefeuille CHAMPOLDER SA (Paris) a définitivement absorbé sa filiale STE DE GESTION PATRIMONIALE CHAMPADOR Sarl de Paris (cf. N° 581 p. 37) - qui dispose notamment d'un intérêt de 10 % environ dans la compagnie CHAMPAGNE POMMERY & GRENO SA (Reims). Transformée en STE CHAMPADOR SA, elle a ensuite porté son capital à F. 6,8 millions en rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 11,4 millions.

Par ailleurs la maison de haute couture du groupe, JEANNE LANVIN SA, directement contrôlée par le holding OMNIUM DE FINANCEMENT D'INDUSTRIE & DE COMMERCE DE LUXE-OFICOL SA (cf. N° 554 p. 44), a négocié l'absorption de ses filiales de Paris WASHINGTON TREMLETT SA (actifs évalués, bruts, à F. 2,6 millions) et MAISON GELOT SA (F. 0,5 million) et a en conséquence porté son capital à F. 3,6 millions.

(590/37) La BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. N° 589 p. 41) a présidé à deux créations à Luxembourg : (1) la compagnie de portefeuille PROTEA INTERNATIONAL SA (capital de F. Lux. 25 millions); (2) le Fonds de placement BROWNINVEST SA (capital autorisé de \$ 10 millions), dont les premiers administrateurs sont MM. J. Christopher Loder (Londres), John Sann (New York), Constantin Gortchacow (Lugano/Suisse) et André Elvinger (Luxembourg).

(590/38) Compagnies de portefeuille axées sur les valeurs minières de Madagascar, les sociétés de Paris SYNDICAT LYONNAIS DE MADAGASCAR SA et OMNIUM MINIER SA (affiliée à la précédente) ont négocié une fusion qui a donné naissance à la STE NOUVELLE DE L'OMNIUM MINIER SA (capital de F. 0,5 million), dotée d'actifs évalués (bruts) à respectivement F. 1 million et F. 1,6 million.

(590/38) La compagnie financière de Turin FINANZIARIA SVILUPPO MECCANICO-FI.S.MEC. SpA (capital de Li. 400 millions), qu'anime M. Emanuele Vinchi, va absorber à Turin cinq affaires aux activités diverses, ce qui la conduira à porter son capital à Li. 847,54 millions. Il s'agit de SANGONE SpA (construction), DECOX MOTOR SpA (moteurs électriques), FONDERIE & SMALTERIE SANGONE DI L. FONTANA & C° (métallurgie), EMANUEL SpA (garages et réparation automobile) et IMMOBILIARE DOMODOSSOLA Srl (immobilière).

(590/38) Toutes quatre filiales absolues de la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 589 p.53), les compagnies de portefeuille STE D'ETUDES & D'APPLICATIONS INDUSTRIELLES & COMMERCIALES SA (cf. n° 453 p.31), STE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & DE PARTICIPATIONS SA, CIE FINANCIERE DE SYRIE & DU LIBAN SA et SA INTERNATIONALE D'ETUDES FINANCIERES & DE GERANCE COMMERCIALE ont établi un projet de fusion par absorption des trois premières par la quatrième qui portera son capital à F. 6 millions.

De son côté, la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA prépare la fusion de la CIE D'ETUDES, DE PARTICIPATIONS & D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES SA et de L'OMNIUM DE PARTICIPATIONS BANCAIRES SA (cf. n° 575 p.38) au profit de la seconde, qui portera son capital à F. 48,6 millions pour rémunérer des actifs (bruts) de F. 11 millions.

(590/38) Lié par des participations minoritaires croisées avec le groupe LA CENTRALE-FINANZIARIA GENERALE SpA (Milan), le groupe financier de Milan GENERALFIN SpA (cf. n° 556 p.27) a cédé au prix de Li. 693 millions sa participation minoritaire à Luxembourg dans la société de portefeuille CENTRALFIN INTERNATIONAL SA (cf. n° 482 p.31), que contrôle LA CENTRALE.

(590/38) Décidée récemment (cf. n° 576 p.38), la fusion à Paris des compagnies de portefeuille SOFINEX-STE FINANCIERE POUR L'EXPANSION DES ENTREPRISES SA et CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE D'ALAIS-CIFA SA est devenue effective au profit de la seconde. Transformée en STE FINANCIERE POUR L'EXPANSION DES ENTREPRISES-SOFINEX SA, celle-ci - qui coiffe notamment l'entreprise de petits appareils à gaz ADG-APPLICATION DES GAZ SA de Paris - a porté son capital à F. 17,39 millions en rémunération d'actifs (bruts) de F. 58,3 millions.

(590/39) Propriété à Paris de MM. Jimmy Goldschmith et Alexis de Gunzburg, la compagnie de portefeuille GENERALE OCCIDENTALE SA - née de la récente fusion de l'UNION DE PARTICIPATIONS SA avec sa filiale STE GENERALE FONCIERE SA (cf. n° 585 p.35) - s'est assurée une minorité de contrôle dans la STE DE LA TOUR EIFFEL SA (Paris).

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(590/39) Animée par MM. Clemens Auer et Hans Heinrich Auer, la firme de produits diététiques, farines, aliments pour bétail, etc ... HEINR. AUER MÜHLENWERKE KGaA de Cologne-Deutz (cf. n° 539 p.36) a créé à Barcelone, en association paritaire avec des intérêts locaux, la société de vente APONTI IBERICA SA (capital de Pts 7,6 millions).

La fondatrice, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 250 millions avec 1.300 salariés, possède de nombreuses filiales : APONTI KINDERNAHRMITTEL GmbH (Cologne) - dotée depuis le début 1969 d'une affiliée à Paris, APONTI FRANCE Sarl (cf. n° 501 p.37) - AUER KRAFTFUTTERWERKE GmbH (Köln-Niehl), PFÄLZISCHE MÜHLENWERKE (Mannheim), RHEINMÜHLEN GmbH (Düsseldorf-Holthausen), BRILLANTMÜHLE GmbH (Neuss), etc...

(590/39) Animée par M. Cornelis P. Carels, la firme néerlandaise de distribution en gros de produits alimentaires CARELS N.V. (Goes) a pris pied sur le marché belge avec la création à Bruxelles de la société CARELS INTERNATIONAL Pvba (capital de FB. 250.000), dirigée par M. W.L. Hirdes.

(590/39) Des négociations ont été engagées en France par le groupe GERVAIS-DANONE SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. n° 585 p.38) pour la reprise aux sociétés ETS FERRAND & RENAUD SA de Lyon (cf. n° 572 p.31) et HARTAUT-GHIGLIONE & SCARAMELLI SA (Lyon) de leur contrôle sur l'entreprise de pâtes alimentaires REGIA PANZANI SA (Paris).

GERVAIS-DANONE, qui porterait en conséquence son capital à F. 238,4 millions, contrôle déjà dans cette branche la compagnie MILLIAT FRERES SA (Nanterre/Hts-de-Seine). Le groupe a récemment participé pour 20,5 % à la constitution au Mali de la société I.M.A.C.Y. SA (Bamako) au capital de F. 0,8 million et il prépare une expansion de ses intérêts en République Fédérale avec l'érection à Wuerzburg d'une usine de produits laitiers dont l'exploitation sera assurée par sa filiale GERVAIS DANONE AG (Munich), qui exploite déjà des usines à Rosenheim/Munich, Ochsenfurt et Levern.

(590/39) La firme vinicole française LAURENT GAUTHIER & CIE SA (Beaune/Côte d'Or) a mis fin aux activités de sa succursale en République Fédérale (Saarbrücken).

(590/40) Le groupe de tabacs et boissons stimulantes (café, thé, etc...) DOUWE EGBERTS KON. TABAKSFABRIEK- & KOFFIEBRANDERIJ- & THEEHANDEL N.V. d'Utrecht (cf. n° 544 p.34) a négocié un accord de coopération assorti de liens financiers avec la firme d'importation et conditionnement de cafés ZUID NEDERLANDSE KOFFIEBRANDERIJ (ZNK) N.V. (Den Bosch).

Créée en 1929 et occupant quelque 30 personnes, celle-ci demeurera dirigée par MM. J.A. Mol et L. Brink.

(590/40) Les firmes allemandes d'eau minérale ARTUS. MINERALQUELLEN GmbH & C° KG (Bad Honningen) et ROISDORFER BRUNNEN FÜRST SALM & C° KG (Bornheim-Roisdorf) ont négocié un accord de coopération assorti de la prise par la première (45 millions de cols/an) d'une participation dans la seconde (35 millions).

(590/40) L'absorption récemment décidée (cf. n° 577 p.36) de la BRASSERIE DE THIONVILLE-BASSE-YUTZ SA (Basse-Yutz/Moselle) par le groupe UNION DE BRASSERIES SA de Paris va devenir effective. La première apportera l'ensemble de ses actifs industriels (évalués, bruts, à F. 36,8 millions) à UNION DE BRASSERIES, et l'ensemble de ses actifs commerciaux (F. 1,5 million) à la société LA BONNE BIÈRE Sarl (Metz) qui, ultérieurement transformée en FRANCE-BOISSONS EST SA, deviendra - au même titre que FRANCE-BOISSONS NORD SA (Pantin/Seine-St-Denis), FRANCE-BOISSONS SUD et FRANCE-BOISSONS CENTRE, toutes deux en cours de formation - filiale commerciale du groupe pour l'Est de la France.

Affiliée pour près de 40 % à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA (à travers les BRASSERIES & GLACIERES DE L'INDOCHINE) ainsi qu'aux groupes C. C. F. - CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA de Paris (cf. n° 589 p.38), CIE FRAISSINET SA de Marseille (cf. n° 579 p.42) et DENIS FRERES SA de Paris (cf. n° 589 p.44), l'UNION DE BRASSERIE négocie par ailleurs l'absorption de la BRASSERIE ALSACIENNE DE PFAFFENHOFFEN SA de Pfaffenhoffen/Bas-Rhin (actifs évalués, bruts, à F. 15,3 millions) et de la STE COMMERCIALE DES HOUBLONS SA de Paris (F. 10,4 millions). Le groupe vient de faire absorber par FRANCE BOISSONS NORD, qui a en conséquence élevé son capital à F. 1,3 million, les firmes ENTREPOTS LANGUETTE SA d'Evreux/Eure (actifs bruts de F. 0,8 million) et STE COMMERCIALE DE LA BRASSERIE SAINT ELOI SA de Tours (F. 3 millions).

(590/40) Une concentration a été négociée entre les boulangeries industrielles de Gouda COÖPERATIEVE VERENIGDE BAKKERIJEN-COVEBA C.V. et STEENLAND'S BROOT- & BANKETFABRIEK N.V. (cf. n° 214 p.21), qui occupent ensemble une centaine de personnes.

L'opération, effective début 1971, aura pour cadre une filiale commune, N.V. VERKOOPMAATSCHAPPIJ STEENLAND-COVEBA, en cours de création à Gouda.

(590/41) La firme de courtage en produits alimentaires SEDIPA-STE EUROPEENNE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES SA de Paris (capital de F. 3 millions) a négocié l'absorption de sa filiale BISCUITIERS REUNIS SA (Paris), aux actifs (bruts) de F. 9,6 millions.

(590/41) Le groupe de Rotterdam NIBECOM-NIEUWE BEHEERSCOMPAGNIE N.V. (cf. n° 562 p.32) a négocié - à travers sa filiale de Rotterdam N.V. NIEUWE VLEESCOMBINATIE LUNENBURG & VAN TOORN-N.V.C. (cf. n° 459 p.34) - la prise du contrôle de la firme de vente en gros et exportation de viandes EXPORTSLACHTERIJ DE HAAS N.V. (Winterswijk). Animée par M. L. de Haas, celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 60 millions.

(590/41) Animateur du groupe de Hambourg RUDOLF A. OETKER (cf. n° 588 p.33), M. Rudolf August Oetker s'est assuré le contrôle à Hanau de la distillerie JAKOB STÜCK MARKENSPIRITUOSEN GmbH (cf. n° 471 p.21), affiliée jusqu'ici pour 48 % à la firme de Hanau STÜCK AG (cf. n° 451 p.30).

Celle-ci, dont le chiffre d'affaires a atteint DM. 55 millions en 1969, appartient depuis le début 1968 au groupe OETKER à raison de 10 % directement et de 90 % à travers l'entreprise NORIS WEINBRENNEREIEN GmbH (Nürnberg).

(590/41) Compagnie de portefeuille de la coopérative française UNION LAITIERE NORMANDE (U. L. N.) de Condé-sur-Vire/Manche (cf. n° 551 p.31), la SOGENOR-STE DE GESTION DE PORTEFEUILLE DE L'UNION LAITIERE NORMANDE SA a lancé, par l'intermédiaire de la compagnie FINARFI SA de Paris (groupe RIVAUD & CIE SCS - cf. n° 502 p.33), une offre publique pour acquérir le contrôle absolu de sa filiale (68,3 %) LES NEGOCIANTS NEGOBEUREUF SA (Paris).

## METALLURGIE

(590/41) La firme de fonderie de précision pour moteurs et roulements CLEVITE CORP. de Cleveland/Ohio (cf. n° 504 p.32) a renforcé ses intérêts en Belgique - une succursale et une filiale, CLEVITE SERVICE EUROPE N.V. (Anvers) - en ouvrant à Evere, à l'enseigne BRUSH INSTRUMENTS DIVISION, une succursale que dirige M. Jean E. Leitz.

Passée courant 1969 sous le contrôle du groupe GOULD INC. de St-Paul/ Minn. (cf. n° 306 p.25), la fondatrice dispose en Europe de filiales sous son nom à Emmendingen, Milan, Levallois-Perret/France et Southampton.

(590/41) Pour consolider sa position au Royaume-Uni, le groupe PECHINEY (cf. supra, p.25) y a constitué la société de vente d'aluminium et métaux non ferreux PECHINEY METALS LTD (capital de £ 25.000). Dans le pays, ses autres principaux intérêts se trouvent dans les sociétés E. & E. KAYE LTD (Enfield/Mddx) à travers la SOFIMELEC-STE FINANCIERE METALLURGIQUE ELECTRIQUE AG de Bâle (cf. n° 550 p.38), et UPSIL LTD (Londres) à travers PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY SAINT-GOBAIN SA (cf. n° 492 p.24).

Par ailleurs, le groupe a assaini la situation financière de sa filiale commerciale de Düsseldorf MEKAHO-ALUMINIUM HALBZEUG GmbH (cf. n° 504 p.31) en en ramenant le capital à DM. 1,8 million, et il l'a transformée en PECHINEY-ALUMINIUM-HALBZEUG GmbH sous la direction de M. Horst Schürmann.

En France, il entre dans ses intentions de s'assurer le contrôle direct ou indirect de l'entreprise d'exploitation de nickel en Nouvelle Calédonie COFIMPAC-CIE FRANCAISE MINIERE DU PACIFIQUE SA (Paris), filiale 60/40 de la SAMIPAC-STE AUXILIAIRE MINIERE DU PACIFIQUE SA et du groupe INTERNATIONAL NICKEL C° OF CANADA LTD de Copper Cliff/Ont. (cf. n° 526 p.31); des négociations ont été entamées à cet effet avec les actionnaires de SAMIPAC, à savoir : BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES & MINIERES-B. R. G. M., UGINE KUHLMANN SA, CIE DE MOKTA SA, BANQUE NATIONALE DE PARIS SA, BANQUE DE L'INDOCHINE SA, BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA, etc... Enfin, il a fait apporter par la compagnie CEGEDUR GP SA son usine de Chambéry/Savoie à sa propre filiale (98,9 %) FORGES DE CRANS SA (Crans Gevrier/Hte Savoie), laquelle, spécialisée dans le laminage de l'aluminium (cf. n° 535 p.22), a en conséquence porté son capital à F. 15,3 millions.

(590/42) Spécialiste en République Fédérale de travaux de chaudronnerie, métallurgie, carrosserie, etc ..., la firme WANZL & SOHN METALLWARENFABRIK-SELBSTBEDIENUNGSGERÄTE oHG (Liepheim) s'est donnée à Vienne une filiale commerciale, WANZL GmbH (capital de Sh. 100.000), que dirige M. Ludwig Meyer.

Animée par M. Rudolf Wanzl, la fondatrice occupe 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 26 millions.

(590/42) Une rationalisation des intérêts métallurgiques du groupe MONTECATINI-EDISON-MONTEDISON (cf. supra, p.31) s'effectuera au profit de la compagnie d'entreprises générales de montage et installations de charpentes, réservoirs, citernes, chauffage central, etc... COMONT-COSTRUZIONI & MONTAGGI FABBRICHE RIUNITE SpA de Milan (cf. n° 541 p.37), qui absorbera la firme ICEL-IMPRESA COSTRUZIONI & LAVORI SpA (capital de Li. 86 millions).

COMONT (anc. OFFICINE BOSSI SpA - cf. n° 536 p.35) avait déjà absorbé en 1969 l'entreprise ELECTRON-IMPIANTI ELETTRICI & DI TELECOMUNICAZIONI SpA (Milan).

(590/43) Les compagnies françaises FORGES DE GEUGNON SA de Geugnon/Saône & Loire (cf. n° 461 p.31), ETS J.J. CARNAUD & FORGES DE BASSE-INDRE SA de Paris (cf. n° 582 p.37), WENDEL-SIDELOR SA de Hayange/Moselle (cf. n° 589 p.46) et STE LORRAINE DE LAMINAGE CONTINU SOLLAC SA (Paris) - filiale commune des trois précédentes (cf. n° 397 p.31) - ont formé à Paris la STE LORRAINE & MERIDIONALE DE LAMINAGE CONTINU-SOLMER SA (capital de F. 1 million) qui, présidée par M. Louis Dherse, a pour objet l'exploitation d'une chaîne de laminage continu dans le complexe sidérurgique en cours de construction à Fos/Bouches-du-Rhône.

(590/43) La filiale à Gênes ITALSIDER SpA (cf. n° 563 p.40) du groupe I.R.I.-ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (Rome) - à travers le holding FINSIDER SpA (cf. n° 581 p.20) - négocie avec le groupe FIAT (cf. supra, p.17) une association portant notamment sur l'utilisation en commun de son complexe sidérurgique (laminés spéciaux notamment) de Piombino.

Cette unité, d'une capacité en cours d'extension à 1,8 million de t./an (soit quelque 14 % de la production du groupe), serait apportée à une affaire créée en compte à demi avec FIAT, lequel produit déjà quelque 2 millions de tonnes d'acier, ce qui est insuffisant pour ses besoins dans le Mezzogiorno. ITALSIDER, qui possède trois autres aciéries à Gênes, Naples et Tarente, étudie par ailleurs la création d'un autre centre sidérurgique dans la région de Reggio de Calabria.

(590/43) Affiliée notamment aux compagnies GREGG CAR C° LTD de Panama (à capital américain), IMMOBILIERE DES DEUX PORTES SA de Bruxelles (groupe BANQUE DE BRUXELLES SA - cf. n° 567 p.33), COMPTOIR METALLURGIQUE LUXEMBOURGEOIS-COLUMETA SA de Luxembourg (groupe ARBED-ACIERIES REUNIES DE BURBACH-EICH-DUDELANGE SA - cf. n° 459 p.34), etc..., l'entreprise métallurgique belge STE GREGG D'EUROPE SA (Lot) a négocié l'absorption de la firme de la branche STE ETCETERA SA (St-Josse-ten-Noode), dont elle s'était récemment assurée le contrôle absolu.

(590/43) Filiale à 52,8 % du groupe DENAIN-NORD-EST-LONGWY SA (cf. n° 587 p.34), l'entreprise de ressorts à lames, barres de torsions, etc... RESSORTS DU NORD SA de Paris (cf. n° 554 p.33) a fusionné ses filiales STE INTERCONTINENTALE DES CONTAINERS SA de Paris (fabrication de containers) et CIE VALOISIENNE DE CONSTRUCTION INDUSTRIELLE de Crouy-Soissons/Aisne (chaudronnerie) au profit de la seconde, qui a élevé son capital à F. 4,9 millions en rémunération d'actifs estimés à F. 26,3 millions.

(590/43) Animée par M. Harry Bick, la firme allemande de lames de rasoir GREIF-RASIERKLINGEN GmbH (Solingen-Wald) a porté à FB. 3 millions le capital de sa filiale INTERNATIONAL TRADE C°-I.T.C. BELGIUM N.V. (Bornem/Anvers) pour en permettre l'expansion.

(590/44) Le groupe français CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE DE POMPEY SA de Pompey/M. & M. (cf. n° 471 p.23) a fait apport d'un ensemble immobilier à usage industriel sis à Pantin/Seine-St-Denis à sa filiale (95,5 %) - à travers la STE DES ACIERIES DE POMPEY SA (cf. n° 589 p.46) - STE BAR-LOR-FORGE SA (Bar-s/Aube/Aube), qui a en conséquence porté son capital à F. 17 millions.

MINES

(590/44) Les accords de recherche et exploitation de minerais de plomb-zinc argentifères (cf. n° 551 p.35) conclus il y a quelques mois au Canada entre la compagnie CADILLAC EXPLORATION LTD (Calgary) et le groupe français STE MINIERE & METALLURGIQUE DE PENARROYA SA (cf. n° 585 p.41) ont été élargis: la filiale à Québec du second, PENARROYA CANADA Ltée, détient désormais une participation de 50 % dans les droits miniers de la première dans les Monts Mackenzie.

Le gisement reconnu au Nord de la rivière Nahanni contient des réserves estimées à 2 millions de t. de minerai d'une teneur de 11 % de plomb et 13 % de zinc.

PAPIER

(590/44) Un consortium d'entreprises françaises, américaines, et japonaises a formé à Libreville, en association avec l'Etat Gabonais, la STE GABONAISE DE CELLULOSE-SOGACEL SA (siège administratif à Neuilly/Hts-de-Seine) au capital de F. CFA. 50 millions, avec pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'une usine de cellulose d'une capacité de 250.000 t./an, réclamant un investissement initial de F. 550 millions.

Ce consortium comprend notamment la compagnie de portefeuille de Paris LILLE-BONNIERES & COLOMBES SA (cf. n° 584 p.32), le groupe bancaire de New York ALLEN & C° INC. (cf. n° 538 p.25) ainsi que les compagnies papetières de Paris LA CELLULOSE DU PIN SA (groupe SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON - cf. supra, p.37) et LA ROCHETTE-CENPA SA et de Tokyo OJI PAPER C° LTD.

(590/44) Procédant à une rationalisation de ses intérêts, l'entreprise d'emballages en papier STE CHARFA SA de Paris (cf. n° 576 p.48) a négocié l'absorption de sa filiale de la branche STE OUTREBON SA (Béthune/Pas-de-Calais) et a reçu de la compagnie papetière AVOT-VALLEE SA (Blendecques/Pas-de-Calais) sa sacherie de Blendecques.

En rémunération d'actifs estimés (nets) à F. 1,5 million, CHARFA, affiliée pour 10,4 % à la compagnie LA CELLULOSE DU PIN SA (cf. supra), portera son capital à F. 15,3 millions.

(590/45) Le groupe papetier suédois HOLMENS BRUK A/B de Norrköping (cf. n° 390 p.27) a installé à Düsseldorf une filiale de vente de bois, pâtes, plaques et fibres de bois, papiers, etc..., HOLMENS BRUK GmbH (capital de DM. 20.000), que dirige M. Otto Hüper (Hösel).

(590/45) Décidée récemment (cf. n° 585 p.43), la création par le groupe papetier français AUSSEDAT-PONT-DE-CLAIX SA (La Plaine-St-Denis/Seine-St-Denis) d'une filiale spécialisée dans la production de panneaux de particules surfacés de papiers décoratifs ou de matière plastique est devenue effective : la nouvelle STE DES PANNEAUX DE CORREZE SA (Vélizy-Villacoublay/Yvelines), au capital de F. 13 millions, est présidée par M. Jacques Calloud et dirigée par M. Robert Brouard.

Par ailleurs, le groupe a procédé à l'absorption de la SA PRODUITS CHIMIQUES & CELLULOSE REY (Vélizy/Yvelines), dont il s'était dernièrement assuré le contrôle, avec ses filiales PROCELPA SA (Vélizy) et ANCIENS ETS. JOURDAN SA (Marseille). Transformé en AUSSEDAT-REY SA (siège transféré à Vélizy), il portera son capital à F. 49,1 millions en rémunération d'actifs estimés bruts à F. 145,3, 2,7 et 1,3 millions respectivement.

(590/45) Une rationalisation des intérêts en France du groupe papetier suédois SVENSKA CELLULOSA A/B de Sundsvall (cf. n° 567 p.38) s'est effectuée au profit de la compagnie PAPETERIES LEON CLERGEAU SA (Nantes/L.A.), qui a élevé son capital à F. 10 millions pour avoir absorbé la STE PAPETERIE DE PONT AUGAN SA (Quistinic/Morbihan).

Les autres intérêts du groupe suédois dans le pays sont notamment la STE D'EXPLOITATION DES CARTONNAGES LUTETIA Sarl (Paris) et la CIE FRANCAISE SVENSKA CELLULOSA SA (Paris) avec sa propre filiale SUND FRANCE SA.

(590/45) Une concentration a été négocié dans l'industrie papetière italienne entre les firmes de Cagliari CARTIERE DI TORTOLI SpA, CARTOTECNICA DI TORTOLI SpA et CELLULOSA SARDA SpA ainsi que d'Arbatax/Nuoro INDUSTRIA LEGNO DI ARBATAX SpA au profit de cette dernière, dont le capital sera porté de Li. 0,5 à 10 milliards.

ARBATAX appartient au groupe de Cagliari OFFICINE PRODUZIONE CARTA & VAPORE DI ARBATAX SpA (cf. n° 435 p.32), qu'anime M. Pietro Ferraro et qui est lui-même contrôlé par le groupe de Trieste CARTIERE DEL TIMAVO SpA (cf. n° 440 p.29).

PARFUMERIE

(590/46) L'entreprise de produits capillaires, laques et cosmétiques HANS SCHWARZKOPF GmbH de Hambourg (cf. n° 576 p.49) s'est assurée une participation de 50 % dans son homologue PINO AG (Freudenstadt), à l'occasion du doublement de son capital à DM. 3 millions. Celle-ci, qui demeure propriété pour 25 % chacune des familles Karl Schöpp et Otto Böhlingen - laquelle est propriétaire notamment des sociétés OSTERTAG WERKE AG (Aalen) et GIESECKE & DEVRIENT GmbH de Munich (cf. n° 589 p.33) - réalise avec 200 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 12 millions (marques "Silvapin", "Silvagutt", "Liquiderma", "Lemavit", "Herb", etc...).

HANS SCHWARZKOPF, affiliée depuis peu pour 48 % au groupe FARBWERKE HOECHST AG de Frankfurt-Hoechst (cf. n° 588 p.38), a récemment pris dans le même secteur une participation de 50 % dans la firme WOLFF & SOHN GmbH (Karlsruhe), connue notamment par ses marques Kaloderma, Rodeo, Prestige, Dané, Arlane, etc...

(590/46) Le rapprochement négocié récemment (cf. n° 573 p.31) entre les firmes de parfumerie et cosmétiques de Schaerbeek-Bruxelles LES PARFUMS DE FRANCE SA et COUVREUR PARFUMERIE SA (cf. n° 580 p.44) se traduira par l'absorption de la première par la seconde, dont le capital sera porté à FB. 10,7 millions.

(590/46) Filiale quasi-absolue du groupe de parfumerie et cosmétiques L'OREAL SA de Paris (cf. n° 574 p.30), la société SPECIALITES CAPILLAIRES & DERMATOLOGIQUES SA (capital de F. 4 millions) a fait apport de sa Division "Commerce en gros de produits d'entretien" à une filiale récemment créée à cet effet, CHIMINTER SA (Paris), qui a en conséquence porté son capital à F. 5,1 millions.

PETROLE

(590/46) Membre à Anvers du groupe WORMS & CIE SA de Paris (cf. notamment n° 589 p.42), la société BELGIAN BUNKERING & STEVEDORING C° N.V. (cf. n° 532 p.44) va réduire de 50 % à 1 % sa participation dans la compagnie d'entreposage, manutention et stockage pétrolier NAPHTA (B) SA d'Anvers (cf. n° 438 p.36) au profit de son principal associé dans cette affaire, l'entreprise de Moscou SOJUZNEFTEXPORT VSESOJUZNOJE OBJEDINENIJE.

Créée en 1967, NAFTA (B) portera prochainement son capital à FB. 133 millions pour financer notamment l'achèvement de son terminal - par lequel ont transité en 1970 quelque 2,5 millions de tonnes de produits pétroliers, dont une partie réexportée.

(590/47) La filiale de distribution à Milan AGIP SpA (cf. n° 586 p.35) du groupe public E.N.I. -ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA de Rome (cf. n° 589 p.52) a cédé à l'Etat d'Ouganda 50 % de sa participation dans sa filiale de vente AGIP OUGANDA Ltd (Kampala), opérationnelle depuis 1963.

AGIP a conclu dans le courant 1970 des accords similaires en Zambie et en Tanzanie.

(590/47) Importateur et distributeur de produits pétroliers et lubrifiants, le groupe de Londres STEVINSON HARDY & C° LTD (cf. n° 522 p.36) a mis fin aux activités de sa filiale STEVINSON HARDY ITALIANA SpA (cf. n° 467 p.35), créée en 1968 à Milan.

PHARMACIE

(590/47) Spécialiste aux Etats-Unis de vaccins anti-allergiques et médications contre les affections dermiques, la compagnie COOPER LABORATORIES INC. de Mystic/Conn. (cf. n° 479 p.37) a élevé au rang de filiale, sous le nom de COOPER LABORATORIES (BELGIUM) SA, sa succursale d'Etterbeek-Bruxelles.

Placée sous le contrôle direct de la compagnie de portefeuille COOPER LABORATORIES INTERNATIONAL INC. (Bedford Hills/N.Y.), la nouvelle affaire (capital de FB. 250.000) est présidée par M. P.G. Montgomery; elle dispose d'une compagnie-soeur à Willemstad/Curaçao, COOPER LABORATORIES INTERNATIONAL N.V.

(590/47) Procédant à une rationalisation de ses structures, le holding pharmaceutique français CASTAIGNE SA d'Asnières/Hts-de-Seine (cf. n° 584 p.22) a fusionné à Paris ses filiales - directes depuis l'absorption de la compagnie ETS FEVRIER, DECOISY, CHAMPION SA (cf. n° 569 p.38) - LYOTHERA SA et REALISATIONS INDUSTRIELLES PHARMACEUTIQUES FEVRIER, DECOISY, CHAMPION SA au profit de la seconde qui, en rémunération d'actifs (bruts) de F. 1,4 million, a élevé son capital à F. 8,25 millions.

(590/47) Le groupe chimico-pharmaceutique de Milan I.S.F. SpA (cf. n° 575 p.32) a formé à Trezzano Sul Navigo/Milano la société SEBER INTERNATIONAL SpA (capital autorisé de Li. 100 millions) qui, présidée par M. Ambrogio Secondi, est chargée de la vente de ses spécialités à l'étranger : articles pharmaceutiques, chimiques, diététiques, cosmétiques, etc...

La fondatrice (anc. ITALSEBER FARMACEUTICI SpA, au capital de Li. 500 millions), qui partage 90/10 avec la firme de Milan TURNER SpA le contrôle de la nouvelle affaire, a pour principaux intérêts les sociétés SEBER-PRODOTTI VETERINARI & ZOOTECNICI SpA (de création récente), et O.P.B. INTERNATIONAL SpA (cf. n° 409 p.39), toutes deux à Milan.

(590/48) L'entreprise de distribution pharmaceutique ILE DE FRANCE PHARMACEUTIQUE SA d'Asnières/Hts-de-Seine (cf. n° 521 p.32) a négocié l'absorption de sa filiale ILE DE FRANCE PHARMACEUTIQUE DESCAMPS & BOUCHAERT SA (Lille) dont les actifs (bruts) de F. 11,7 millions ont entraîné l'élévation de son capital à F. 10,4 millions.

Récemment, elle avait absorbé son homologue de Paris COMPTOIR PHARMACEUTIQUE MODERNE.

(590/48) Membre du groupe pharmaceutique de Paris SYNTHE-LABO SA né de la récente fusion des entreprises DAUSSE SA et SA DES LABORATOIRES ROBERT & CARRIERE SA (cf. n° 577 p.41), la compagnie LES LABORATOIRES DAUSSE SA s'est assurée le contrôle à 81 % de son affiliée (17 %) MARIE GENOT Sarl (Paris) à l'occasion de l'élévation de son capital à F. 60.000.

## PLASTIQUES

(590/48) Les négociations menées en France (cf. n° 573 p.34) par le groupe chimique de Frankfurt-Hoechst FARBWERKE HOECHST AG (cf. supra, p.46) pour augmenter sa participation à Paris dans la STE NORMANDE DES MATIERES PLASTIQUES SA (cf. n° 470 p.32) ont abouti : les décisions désormais arrêtées prendront effet lors d'une prochaine augmentation à F. 22,15 millions du capital de celle-ci, destinée à financer pour partie les investissements (F. 90 millions) réclamés par l'augmentation à 65.000 t./an de la capacité de son usine de polypropylène de Lillebonne/S. Mme.

Après cette opération, le groupe allemand et sa filiale HOECHST FRANCE SA auront un intérêt de 50 % dans la société française, celui de L'AIR LIQUIDE SA (cf. supra, p. 23) revenant à 16,5 % et celui de la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES-S. C. C. avec son affiliée ETHYLENE PLASTIQUE SA (Douai/Nord) étant porté à 33,5 %.

(590/48) Spécialiste en République Fédérale de plastique, vernis et laques pour revêtements de sols et murs, l'entreprise de Krumbach NEODON-WERKE HELMUT SALLINGER (cf. n° 529 p.18) a installé en Suisse la société de vente NEODON AG MALANS (Malans/Grisons) au capital de FS. 0,5 million, dirigée par MM. Helmut Sallinger, Max Bubb et Hans Guyan.

La fondatrice possède plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment en France (Eschau/Bas Rhin), et au Royaume-Uni, et elle dispose d'un réseau de distributeurs en Italie, Autriche, Etats-Unis, Pays-Bas, etc...

(590/49) Le groupe de Rotterdam R.S. STOCKVIS & ZONEN N.V. (cf. n° 581 p.24) s'est assuré le contrôle à Arnhem de la firme de matériaux et dalles plastiques D.L.M. INDUSTRIE- & HANDELMIJ. DRIESSEN-DE LINT-MARTIN (KUNSTSTOFFEN) N.V. (cf. n° 464 p.21).

Dotée depuis 1968 d'une filiale commerciale en Belgique, D.L.M. (ANTWERP) Pvbva, celle-ci a des sociétés-soeurs D.L.M. à Utrecht, Arnhem et La Haye.

TEXTILES

(590/49) Un accord de coopération en matière de textiles d'ameublement en fibres synthétiques "Dolan" a été conclu à Milan par le groupe FARBERWERKE HOECHST AG de Francfort-Hoechst (cf. supra, p.48) avec la filiale SAMIT-SOC. AZ. MANIFATTURA ITALIANA TAPETTI SpA (cf. n° 315 p.29) du groupe MAGNONI & TEDESCHI SpA (Cafasse Torinese/Torino); SAMIT (capital de Li. 1,5 milliard) produira notamment sous licence allemande un nouveau type de moquette "Velours" commercialisé en 14 coloris sous la marque "Samacril".

MAGNONI & TEDESCHI, qu'anime M. Carlo Magnoni, réalise dans six usines employant 2.000 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à Li. 8,13 milliards.

(590/49) Le groupe britannique de textiles chimiques CARRINGTON & DEWHURST LTD (Eccleston Charley/Lancs.) - en cours de fusion avec la filiale VIYELLA LTD du groupe I.C.I. -IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD (cf. n° 589 p.51) - a décuplé à DM. 1 million le capital de sa filiale de Bayreuth CARRINGTON & DEWHURST GARNE GmbH pour en permettre l'expansion, et il en a transféré le siège à Kaiserslautern.

(590/49) La concentration en France des entreprises textiles TISSAGES DU PONT DE WARNETON Sarl de Warneton/Nord (cf. n° 559 p.44) et DUBAR DELESPAUL SA (Wattrelos/Nord) s'est effectuée au profit de la première, qui a reçu des actifs (bruts) de F. 6,6 millions.

(590/49) La firme allemande de négoce textile en gros BASS & UERPMANN-HEUTELBECK AG (Iserholm) a acquis le contrôle de son homologue KAUFHAUS KORNBIUM GmbH (Hagen), puis l'a absorbée.

TRANSPORTS

(590/50) L'entreprise d'affrètement, consignation et transit aérien ROTTERDAMS GRONDDIENSTEN- & LUCHTVERVOERBEDRIJF ROTTERDAM-AIR N.V. (cf. n° 390 p.16) s'est donnée une filiale à Schaerbeek-Bruxelles, AIR DESPATCH (BELGIUM) N.V. (capital de FB. 1 million), présidée par M. J.G.C. Machwirth et dirigée par M. Guy Dalompre.

La fondatrice, qui partage le contrôle de la nouvelle affaire avec ses filiales de Rotterdam AIR DESPATCH-MIJ. TOT UITVOERING VAN GRONDDIENSTEN VOOR Vliegtuigen N.V., AIRLIFT N.V., LUCHTAGENTUREN ASTREA N.V. et HOLLAND BUNGALOWS N.V., est elle-même affiliée à la filiale THOMSEN'S VERENIGDE BEDRIJVEN N.V. (cf. n° 552 p.42) du groupe INTERNATIO-MÜLLER N.V. (cf. n° 588 p.38).

(590/50) Les agences de Bruxelles BRABANT VOYAGES, VOYAGES CITO, GENERALVOYAGE SA, PERFECT TRAVEL, VOYAGES STAR Sc., VOYAGES THYS-SUCCESEUR VANDEPLAS, et VOYAGES UNION se sont associées pour constituer à Bruxelles l'agence coopérative AVRA Sc (capital minimum de FB. 0,35 million).

(590/50) L'agence de transit maritime EGETRA Sarl (Paris) s'est donnée une filiale à Düsseldorf, EGETRA GmbH, INTERNATIONALE SPEDITION (capital de DM. 200.000), gérée par son propre directeur, M. Wilhelmus Ambaum.

(590/50) Le groupe de stockage et manutention d'hydrocarbures liquides et produits chimiques C.I.M. -CIE INDUSTRIELLE MARITIME SA de Paris (cf. n° 467 p.34) a porté son capital à F. 50,2 millions pour avoir absorbé sa filiale (82 %) ENTREPOTS PETROLIERS DES YVELINES-EPY SA de Paris (cf. n° 576 p.35).

Celle-ci avait été formée en 1968 en association paritaire avec la filiale STORAPRO-STOCKAGE, RAFFINAGE & PRODUITS CHIMIQUES DE BEAUNE-LA-ROLANDE SA (Beaune-la-Rolande/Loiret) du groupe de Londres COPE ALLMAN INTERNATIONAL LTD, qui, transformée depuis en COPE ALLMAN EUROPE SA, n'y était plus intéressée que pour 12,5 %.

(590/5 ) Les compagnies de mécanique lourde BABCOCK ATLANTIQUE SA (groupe CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE BABCOCK FIVES SA) et de transports maritimes CIE MARITIME DES CHARGEURS REUNIS SA (groupe CHARGEURS REUNIS SA - cf. n° 589 p.17) ont constitué le groupement d'intérêt économique "NAVITON" qui, présidé par M. Dutilleul, a pour objet l'étude et la réalisation de tous transports exceptionnels de bout en bout (terre et mer).

(590/51) Un accord de coopération portant sur la mise en commun dès avril 1971 de leurs services transatlantiques entre Felixtowe et Grangemouth d'une part, et l'ensemble des ports de la côte est du continent américain d'autre part a été négocié entre les groupes maritimes de Rotterdam N.V. AMERIKAANSCHЕ STOOMVAART-MIJ. "HOLLAND AMERICA LIJN" (cf. n° 580 p.42) et de Hambourg HAPAG-LLOYD AG (cf. n° 575 p.36).

DIVERS

(590/51) Le groupe de céramique, verrerie, vaisselle, etc.. HUTSCHENREUTHER AG de Selb (cf. n° 588 p.41) a renforcé ses intérêts en prenant le contrôle à Tiefengrün/Hof de la manufacture de céramique RENEE NEUE oHG (15 employés), avec laquelle il a des liens commerciaux depuis 1969.

---

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abbey Etna Machine C°	P. 29	Bati-Service	P. 18
Abeille (L')	16	Belgian Bunkering & Stevedoring C°	46
A. B. G.	27	Belref	19
A. E. G. -Telefunken	26-35	Bendix	18
Aga	24	Boatti Petroli	35
Agip	47	Browninvest	37
Air Despatch (Belgium)	50	Brush Instruments Division	41
Air Liquide (L')	23-35-48		
Algemene Bank Nederland	35	Cadillac Exploration	44
Algérienne de Méthanol & de Résines	23	Campenon-Bernard	20
Allen & C°	44	Caparol	22
Alsthom	25	Carbonisation, Entreprise & Céramique	28
Aménagements Urbains (Sté d')	19	Carels	39
Ampex	33	Carfin	19
Antar	19	Cargo-Dynamics	17
Aponti	39	Carmeuse	19
Arbatax	45	Carnaud & Forges de Basse-Indre (JJ)	43
Artus Mineralquellen	40	Carrières de la Région d'Avesnes	19
Assicurazioni Generali di Trieste & Venezia	36	Carrington & Dewhurst	49
Assurances du Groupe de Paris	16	Castaigne	47
Astra	22	Cegedur GP	25-42
Audi N. S. U. Auto Union	17	Cellulose du Pin (La)	44
Auer Mühlenwerke (Heinr.)	39	Centrale (La)	18-38
Aussedat	45	Centralfin International	38
Automotive Products	17	Champador (Sté)	37
Auxiliaire de Matériel de la Régie Générale (Sté)	20	Charfa (La)	44
Avot-Vallée	44	Chargeurs Réunis	51
Avra	50	Chemically Prestressed Concrete Corp.	19
		Chemische Industrie Synres	21
Babcock-Atlantique	25-51	Chemokomplex	25
Banca Commerciale Italiana	36	Chiminter	46
Banca Fiorentina di Credito	37	Ciba-Geigy	23
Banque de Financement Immobilier	36	Ciments Lafarge	19-28
Banque Hongroise pour le Commerce Extérieur	25	Citroen	17
Banque de l'Indochine	16-40-42	Claret	27
Banque Internationale A Luxembourg	37	Clevite	41
Banque Neufelize, Schlumberger, Mallet	27	Coates Brothers & C°	21
Banque de Paris & des Pays-Bas	42	Codec	25
Bar-Lorforge	44	Coenen-Wingard Safety Corp.	18
Bass & Uerpman-Heutelbeck	49	Cofaz-Cie Française de l'Azote	24
Bata Schuh	31	C. O. F. I. M. P. A. C.	42
		Comont	42
		Compteurs (Cie des)	28
		Comptoir Auxiliaire du Bâtiment & des Travaux Publics	19

Computer Sciences	P. 33	Finanziaria Sviluppo Meccanico	P. 38
Consorzio Farsura-Saipem	18	Ford	18
Continental Gummi-Werke	20	Forges de Crans	42
Cooper Laboratories	47	Forges de Geugnon	43
Couvreur Parfumerie	46	Française d'Entreprise de Dragages & de Travaux Publics	20
Coveba	40	France-Boissons	40
Crédit Mobilier Industriel "Sovac"	36	Gabonaise de Cellulose	44
Credito Italiano	36	Garret Corp.	27
C. V. Polymers	21	Gauthier & Cie (Laurent)	39
Cyklop	29	General Fund	36
Daimler Benz	17	Générale de Belgique (Sté)	19-23
Denain-Nord-Est-Longwy	43	Générale du Vide-Sogev (Sté)	28
Deuta	29	Générale Occidentale	39
Deutsch (Cie)	27	Generalfin	38
Deutsche Amphibolin Werke	22	Genot (Marie)	48
Dinitrol France	22	Gerling	16-36
D. L. M.	49	Gervais-Danone	39
Douwe Egberts	40	G. H. H. -Otto Wolff	35
Dubar Delespaul	49	Giesecke & Devrient	46
Dunlop	21	Glaenzer Spicer	30
Edilcentro	20	Gräf & Stift	17
Egetra	50	Gregg	43
Elf-Erap	19	Greif-Rasierklingen	43
Engrais Chimiques & Organiques	23	Guest, Keen & Nettlefolds	26-30
E. N. I.	18-47	Gutehoffnungshütte	35
Entrepôts Pétroliers des Yvelines	50	Hagemeyer	25
Entreprises Balency & Schuhl	37	Handelsblatt	32
E. P. A. G. -Entwicklung, Planung & Aufbau	26	Hapag-Lloyd	51
Erno Raumfahrttechnik	35	Henkel	21
Eurco-Sté Européenne de Commer- ce & de Techniques	25	Herstatt	36
Européenne des Thermostats	28	Heurtey	25
Everitube	37	Hitachi	28
Fairchild	27	Hoechst	46-48-49
Fasco	20	Hoffmann Osram-Lampen (Fritz)	26
Fermeture Eclair	21	Holland America Lijn	51
Ferrand & Renaud	39	Holmens Bruk	45
Fiat	17-43	Holtzbrinck	32
Fibre Diamond (La)	24	Hutschenreuther	51
Financial (Cie)	23	Ibag	31
Financière de Paris & des Pays-Bas (Cie)	38-24	I. C. I.	21-49
Financière de Suez	37	Ile de France Pharmaceutique	48
		Ilford	23
		Industrielle & Financière de Pompey	44

Industrielle Maritime	P. 50	Normande des Matières Plastiques	P. 48
International Trade C°-		Nord-West-Ring	32
I. T. C. Belgium	43	Nouvelle de l'Omnium Minier	38
Internationale d'Etudes Financières		Oetker (Rudolf A.)	41
& de Gérance Commerciale	38	Officine Meccaniche Ceruti	31
I. R. I.	36-43	Omnium de Participations Bancaires	38
I. S. F.	47	Ordinateur Express	34
Israel British Bank	17	Oréal (L')	46
Istituto Bancario Sao Paulo di		Orega-Cifte	34
Torino	37	Ostertag Werke	46
Italsider	43	Ota Schuhe	31
Ivoirienne d'Oxygène & d'Acéty-			
lène (Sté)	23	Paix (La)	16
Kanegafuchi Chemical Industry	22	Panneaux de Corrèze (Sté des)	45
Kane-Belgium C°	22	Papeteries Léon Clergeau	45
Kaufhaus Kornbium	49	"Parking Capitole"	19
Keller (Sté)	24	Participation & de Développement	
Keynes	34	Industriel	17
Kléber-Colombes	21	Parts-Europe	30
Klein, Schanzlin & Becker	30	Paternelle (La)	16
Klöckner-Humboldt-Deutz	17	Péchiney	25-42
Korf-Midland Ross	31	Penarroya	44
Krupp (Fried.)	28	Philips	27-28-34
Laboratoires Dausse	48	Phipps - France	32
Lanvin	37	Pino	46
Laporte°	21	Pirelli	21
Lesieur - Cotelte	21	Potin (Félix)	25
Lille-Bonnières & Colombes	44	Prayon (Sté de)	23
Losenhausen Maschinenbau	31	Primistères	25
Louise Engineering	29	Produits Chimiques Péchiney-	
Lysaght (John)	26	Saint-Gobain	37-42
Mapegaz-Remati	30	Protea International	37
Matthew, Hall & C°	34	Raimondi fu Roberto (Carlo)	30
Michelin	17	Regia Panzani	39
Midland Ross Corp.	31	Ressorts du Nord	43
Mitsui & C°	22	Reveto	19
Mohr & Federhaff	31	Rivaud & Cie	41
Montecatini-Edison	31-42	Robertshaw	28
Moteurs de Fourmies (Les)	27	Rochette-Cenpa (La)	44
Naphta (B)	46	Roisdorfer Brunnen	40
Négociants Négobeureuf (Les)	41	Rotterdam-Air	50
Neodon	48	Rumianca	23
Neue (Renée)	51	Rusconi	32
Nibecom	41	Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	37-44
		Saipem	18

S. A. M. I. P.	P. 22	Tarmac Derby	P. 19
Samit	49	Technimine	30
Sansui	26	Tenneco C°	31
SAPE-Sté de Participations & d'Etudes	37	Termosater °	35
Saunier-Duval	37	Thomson-C.S.F.	34
Savkel	17	Thomson-Houston-Hotchkiss-Brandt	28-34
Season	18	Thorn Electrical Industries	28
Schlumberger	28	Tissage du Pont de Warneton	49
Schwarzkopf (Hans)	46	Toyo Kogyo C°	17
S. D. R. M.	27	Tranall Elemente	33
Seber International	47	Tranchant Electronique	33
S. E. D. I. P. A.	41	Transmeccanica	22
Servici Fiduciari-Sefi	36	Transmissions & Matériel Agricoles Glaenzer Walterscheid	30
Sidelor-Mosellane	37	Trinkhaus (C.G.)	36
Siemens	28	Tuileries Gilardoni Frères	30
S. I. T. -Sta Italiana Resine	23		
Smith & C° (Larry)	26	U. N. A. -Union des Négociants de l'Alimentation	25
Socea-Eaux & Assainissement	37	Union de Brasseries	40
Sofal-Cercle Bleu	25	Usines & Carrières Ernest Lebailly	20
Sofinex	38		
Sogenor	41		
Sogespar	16-27	Valoisienne de Construction Industrielle (Cie)	43
Solmer-Sté Lorraine & Méridiona- le de Laminage Continu	43	Valvo	34
Sonatrach	23	Verkoopmij. Steenland-Coveba	40
Soudure Autogène Française (La)	35	Volkswagen	16-17
S. O. V. M. A.	31		
Spamco	37	Walterscheid (Jean)	30
S. P. A. P. A.	19	Wanzl	42
Spartan Autocare	23	Welko	29
Speaf	36	Wendel-Sidelor	43
Spécialités Capillaires & Derma- tologiques	46	Westland Aircraft	27
Stanley Home Products	22	Wingard	18
Stevinson Hardy	47	Wolff (Otto)	35
Steyr-Daimler-Puch	17	Worms & Cie	46
Stokvis & Zonen	49		
S. T. P.	22	Zuid-Ned. Koffiebranderij	40
Stück	41		
Studebacker-Worthington	22		
Stumm (Gebr.)	31		
Svenska Cellulosa	45		

